



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.33
14 octobre 1985

FRANCAIS

QUARANTIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA TRENTE-TROISIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 11 octobre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
Puis : M. GAUCI (Malte)
(Vice-Président)
Puis : Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica)
(Vice-Présidente)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Ould Minnih (Mauritanie)
M. Jugnauth (Maurice)
M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)
M. Mwangale (Kenya)
M. Gbezera-Bria (République centrafricaine)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 40.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. OULD MINNIH (Mauritanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, au nom de S. Exc. le général Maowya Ould Sayed Ahmad El Tayee et au nom du peuple et du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, je vous adresse toutes nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. La Mauritanie se réjouit de ses relations historiques avec votre pays et nous sommes particulièrement satisfaits de vous voir élu Président de l'Assemblée générale en cette année historique pour l'Organisation. Nous sommes convaincus que votre compétence ainsi que votre expérience de diplomate pour avoir représenté votre pays aux Nations Unies pendant une longue période, permettront d'assurer le plein succès des travaux de notre organisation que vous présidez.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer au Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Paul Lusaka, Représentant permanent de la République soeur de Zambie, nos félicitations pour la sagesse avec laquelle il a présidé les délibérations de cette session.

Je ne manquerai pas de faire part de notre gratitude et de notre reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation, pour ses efforts inlassables au service de la communauté internationale en se fondant sur les principes des Nations Unies et sa noble mission. Nous lui souhaitons beaucoup d'autres succès dans la concrétisation des grands espoirs que les peuples des nations du monde mettent dans cette organisation.

Qu'il me soit permis tout d'abord de souligner la position de mon pays qui a déjà été exprimée au Conseil de sécurité. Nous condamnons et dénonçons fermement les actes d'agression traîtres d'Israël contre la République soeur de Tunisie. Nous soulignons la nécessité d'appliquer la résolution pertinente du Conseil de sécurité, y compris le paiement de dédommagements à la Tunisie pour les dommages dont elle a souffert et de prendre les mesures indispensables afin d'empêcher que de tels actes ne se reproduisent.

Durant cette session, nous célébrons le quarantième anniversaire des Nations Unies. C'est l'âge de la sagesse et de la maturité. Nous tenons à saisir cette occasion pour procéder à une évaluation en toute responsabilité de notre

M. Ould Minnih (Mauritanie)

organisation. Nous devons nous attacher à éliminer les obstacles qui empêchent la réalisation de ces principes consacrés par la grande expérience de l'humanité. L'idée de la création d'une organisation où des nations puissent vivre côte à côte pour atteindre ces principes est une idée qui doit être louée. Les Nations Unies ont contribué efficacement à empêcher la guerre et à créer une atmosphère favorable à des consultations, à la compréhension et à la coopération ainsi qu'à des concessions mutuelles entre les Etats et les nations.

Les institutions spécialisées des Nations Unies, travaillant dans des domaines différents, ont contribué à l'amélioration de la situation politique, sociale et économique. Il ne fait aucun doute que ces institutions ont appuyé les peuples et les Etats dans leur lutte pour parvenir à l'indépendance et à la liberté qui ont conduit à l'élimination du colonialisme sur plus d'un continent et à la création de nombreux Etats qui, de par leur appartenance à cette organisation, lui ont donné une nouvelle dimension.

Le fait que de nombreux petits Etats soient devenus Membres des Nations Unies est une preuve de leur confiance dans cette organisation, qui leur permet d'être reconnus et appuyés afin qu'ils puissent se défendre et participer à la discussion des questions touchant l'avenir de l'humanité. Notre organisation peut être fière que tous les espoirs soient placés dans l'amélioration de son efficacité et l'élargissement de sa mission. Je ne peux donc que féliciter les représentants des Etats et des organisations, ainsi que les personnalités présents à cette quarantième session qui marque l'anniversaire de l'Assemblée générale, au nom du peuple mauritanien et de ses dirigeants, des progrès accomplis par notre organisation. Nous leur souhaitons plein succès.

M. Ould Minnih (Mauritanie)

Je voudrais à nouveau souligner ici l'importance que revêtent les Nations Unies pour mon pays. Nous sommes en effet convaincus qu'elles sont l'instrument principal capable d'oeuvrer à l'élimination du spectre de la guerre et du chaos dans le monde et le seul organisme sur lequel peuvent compter les petits pays pour assurer leur défense et leurs efforts de développement. Malgré notre foi dans les Nations Unies et la reconnaissance que nous éprouvons à l'égard de leurs réalisations, l'on ne saurait nier que les peuples et les Etats aspirent plus que jamais à la paix, à la liberté et au développement. L'on ne peut ignorer que la situation internationale actuelle continue d'être lourde de dangers. Plus d'un pays est en guerre, et l'horizon s'obscurcit pour plus d'un continent. Nombre de peuples continuent de souffrir de l'occupation et de l'expansionnisme et de se voir priver de leur droit à l'autodétermination et à vivre dans la dignité. Le chômage, la faim, la maladie, la pauvreté, l'analphabétisme et les crises sociales se propagent dans le monde. Le revenu moyen par habitant des pays riches est 220 fois supérieur au revenu moyen par habitant des pays en développement.

Le Groupe des 77 a essayé de susciter des pourparlers internationaux qui aboutiraient à des solutions satisfaisantes aux problèmes économiques, monétaires et commerciaux que connaissent les Etats. Ce groupe s'est cependant heurté, de façon continue, à une fin de non-recevoir de la part des pays du Nord; nous espérons que ces pays seront d'accord sur la tenue des pourparlers que nous réclamons, pour que l'on puisse établir un nouvel ordre économique et éviter des situations dramatiques qui affligeraient aussi bien le Nord que le Sud.

La situation internationale plutôt sombre exige que notre organisation redouble de dynamisme et d'efficacité afin de pouvoir faire face à ces dangers qui sont enchevêtrés. Si l'on considère, pour illustrer cette détérioration, la triste situation économique et sociale en Afrique, on constate que plus de 150 millions de personnes souffrent de malnutrition; que la dette extérieure de ce continent a atteint la somme de 174 milliards de dollars; que le déficit de la balance des paiements se chiffre à 18 milliards de dollars, et que dans certains Etats les intérêts sur la dette dépassent la totalité de leurs rentrées en devises. Le chômage latent a atteint d'énormes proportions, et le Plan de Lagos sur lequel le continent avait fondé tant d'espairs n'a pas atteint ses objectifs en raison de la sécheresse et du manque de fonds nécessaires aux investissements, de même qu'en raison de la détérioration de la situation économique et financière mondiale.

M. Ould Minnih (Mauritanie)

Cette situation effrayante que traverse notre continent, a contraint nos Etats à accorder une plus grande attention aux problèmes économiques et sociaux. La dernière Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenue à Addis-Abeba a étudié très attentivement les mesures les plus susceptibles de relancer les économies de nos pays.

Lors de la dernière Conférence au sommet, une recommandation importante a été adoptée et adressée à la présente session de l'Assemblée générale, en vue de la convocation d'une session extraordinaire aux fins d'examen de la situation économique en Afrique. Nous espérons que ce sera là l'occasion d'aboutir à des résultats satisfaisants dans ce domaine.

Je tiens, par la même occasion, à vous exprimer ma satisfaction devant les résultats obtenus à la suite de la réunion du Club de Paris cette année, concernant la question de la dette extérieure. Nous sommes satisfaits des efforts déployés par les pays frères et amis et des responsables de la Banque mondiale et du FMI pour que cette réunion ait bien pu avoir lieu et pour la compréhension que les prêteurs ont montrée à l'égard de la situation économique et financière des Etats débiteurs en général, et de la situation de mon pays en particulier.

Les peuples du Sahel ne manquent pas de volonté. Ils ne cessent de lutter pour leur survie. Les Etats font tout ce qu'ils peuvent pour rester en vie et conserver leur dignité et leur indépendance. Ils se rendent compte que l'aide alimentaire internationale ne résoudra pas leurs problèmes, et qu'ils doivent prendre les mesures susceptibles de relancer leurs économies, notamment dans le secteur rural, afin de garantir la sécurité alimentaire de leurs peuples. Cependant, atteindre cet objectif n'est pas chose aisée. La sécheresse est un phénomène des plus destructeurs, qui est au-delà des possibilités des peuples des régions touchées comme celles des Etats, notamment dans les régions dont les économies se fondent essentiellement sur l'agriculture et l'élevage.

La sécheresse a décimé plus de 75 p. 100 du bétail en Mauritanie et a transformé les champs, les plaines, les forêts et les cours d'eau en déserts. Les paysans et les éleveurs ont dû émigrer vers les villes et les villages, lesquels n'étaient pas prêts à les accueillir. Cela a posé bien des problèmes pour l'Etat dans de nombreux domaines, car l'Etat doit en peu de temps assurer la nourriture, l'eau et l'énergie pour tous. Il doit construire des hôpitaux et des écoles et mettre en place des réseaux de transports. En fait, notre pays n'est pas demeuré les bras croisés et ne s'est pas résigné devant la cruauté de la nature. Au

M. Ould Minnih (Mauritanie)

contraire, nous avons mobilisé tous nos efforts pour combattre les effets de la sécheresse et de la désertification. Nous avons élaboré un plan global de mobilisation économique et financière où la priorité a été donnée au secteur rural. A notre avis, la famine ne peut être vaincue que si nos peuples redoublent d'efforts pour pouvoir produire la plus grande partie possible de son alimentation. Cette nécessité a conduit nos dirigeants à adopté le slogan d'"autosuffisance". Nous avons entrepris une campagne générale de sensibilisation en vue d'expliquer à la population les dangers de la sécheresse et de la désertification et les moyens pour vaincre les problèmes qui en résultent. En fait, la population s'est lancée dans une vaste campagne de travail bénévole dans les villes et dans les zones rurales en vue de venir à bout de l'analphabétisme et d'entreprendre la réalisation de projets économiques et sociaux. En vue d'empêcher que ne s'installent un sentiment de satisfaction des besoins ou de défaitisme que l'aide alimentaire peut engendrer, nous avons lancé cette année un programme fondé sur le principe de l'assistance contre du travail. Nous avons adopté un plan visant à venir en aide aux citoyens qui désirent quitter volontairement les villes pour retourner dans les zones rurales. En plus des transports gratuits et de l'assistance indispensable au travail de la terre, nous nous sommes efforcés, chaque fois que cela était possible, d'encourager les fermiers à faire preuve de patience et à redoubler d'efforts en vue d'accroître la production. Nous avons créé un fonds spécial en vue de venir en aide aux retraités, aux ouvriers spécialisés rentrant de l'étranger ainsi qu'aux cadres qui n'ont pas trouvé d'emploi dans la fonction publique pour les encourager à entreprendre des initiatives aux fins de créer de nouvelles activités économiques et sociales fructueuses.

Notre pays accorde beaucoup d'importance à la nouvelle génération. Nous travaillons à la mobilisation de ses énergies en faveur du développement national. Une grande fête de la jeunesse a lieu en ce moment en Mauritanie, à laquelle participent des milliers de citoyens dans le cadre de diverses activités. Soucieux de la santé de la nouvelle génération, mon pays a l'intention d'organiser dans les prochains jours une journée nationale de vaccination, conformément aux objectifs fixés par la Conférence internationale de la santé et du FISE.

M. Ould Minnih (Mauritanie)

Les efforts déployés à l'intérieur du pays vont de pair avec les activités entreprises au sein d'organisations internationales et régionales. Nous pensons que l'assistance fondée sur la justice et l'égalité entre Etats et, en particulier, entre Etats d'une même zone géographique, n'est pas seulement une nécessité sociale et politique visant à fournir aux peuples l'occasion de créer des liens d'amitié et de renforcer leurs relations réciproques, mais constitue aussi un besoin économique dont nous ne pouvons nous passer si nous voulons jeter les bases indispensables à la création d'économies conjointes, de faciliter les relations commerciales entre les Etats et de coopérer dans l'exploitation des sources d'eau.

M. Ould Minnih (Mauritanie)

Pour cette raison, la Mauritanie a préconisé la création d'institutions régionales au sujet desquelles elle a fait plusieurs propositions. Le grand effort de développement que nous déployons dans notre pays, ainsi que la politique d'austérité et tous les travaux que nous avons entrepris pour une gestion plus rationnelle du secteur public et de ses ressources, n'ont été que partiellement couronnés de succès en raison de la situation économique actuelle. Cette année, la Mauritanie présente à la quarantième session, en coordination avec le Secrétaire général, une note dans laquelle elle exposait la nécessité de la faire figurer sur la liste des pays les moins avancés, et nous espérons qu'il sera donné suite à cette requête compte tenu de son importance.*

Il m'est agréable d'exprimer mes remerciements, ma gratitude et mon appréciation à tous les amis et frères, qu'il s'agisse d'Etats, d'organisations ou de personnes, pour l'aide qu'ils nous ont fournie durant les années de sécheresse. En raison de la longueur de cette liste, je me contenterai de signaler les efforts déployés par le Secrétaire général pour que notre organisation soit en mesure de jouer un rôle efficace face aux circonstances exceptionnelles que connaît l'Afrique. J'ai également le plaisir en cette occasion de rendre hommage aux efforts personnels de M. Bradford Morse, administrateur du Bureau pour les opérations de secours d'urgence en Afrique, et qui assume, par surcroît, la responsabilité de diriger le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à ses adjoints. Il n'est que juste de rendre également hommage à l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), et à M. Edward Saouma, pour les résultats positifs et concrets obtenus lors de la réunion sur la sécheresse qui s'est tenue à Rome.

Alors que la crise économique et financière internationale s'étend et que des milliers de gens souffrent de la faim, des milliards de dollars sont dépensés à des armes de destruction de toutes sortes. L'industrie militaire fleurit de plus en plus malgré la contradiction qu'elle représente avec le développement économique.

Aussi, est-il temps d'y mettre fin en atténuant la guerre froide entre les grandes puissances et la course aux armements toujours croissante. Il faut mettre un terme aux guerres destructrices qui sont déclenchées entre pays du tiers monde. Pendant la seule année 1984, plus de 800 milliards de dollars ont été dépensés

* M. Gauci (Malte) Vice-Président, assume la présidence.

M. Ould Minnih (Mauritanie)

dans le monde aux armes de destruction, soit plus de 130 dollars par personne vivant sur la planète. Nous devons mettre fin à la course aux armements si l'on veut s'acheminer vers le développement. C'est une façon de promouvoir la sécurité des peuples et leur indépendance, que ce soit dans les pays industrialisés développés ou dans les pays en développement et une condition préalable essentielle pour donner la priorité à la création d'une économie internationale intégrée permettant à l'homme de jouir de son droit fondamental le plus élémentaire : le droit à la vie.

Bien que l'ONU existe depuis 40 ans, plus d'un quart de la population du monde continue de souffrir de privations, de la faim et de la misère. De nombreux peuples continuent de subir le colonialisme, l'exploitation, la discrimination raciale et l'expansionisme. Au Moyen-Orient, le peuple palestinien poursuit sa lutte héroïque depuis près d'un demi siècle contre le colonialisme israélien. La Mauritanie estime que la question de Palestine est au coeur de la situation au Moyen-Orient, et que les droits inaliénables du peuple palestinien doivent être pris en compte, notamment son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la création de son propre Etat sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Nous estimons que cette organisation doit être encouragée à participer à tous les pourparlers concernant l'avenir et le destin du peuple palestinien. Nous pensons qu'Israël doit sans conditions préalables se retirer de tous les territoires arabes occupés, notamment de la sainte Jérusalem.

Israël n'a pas seulement occupé la Palestine. Il est allé plus loin et a occupé les hauteurs du Golan en Syrie. Il a annexé cette région et attaqué le territoire iraquien en visant le réacteur nucléaire destiné à des fins pacifiques. De plus il a agressé le Liban et occupé une partie de son territoire. Ce pays frère, le Liban, a montré par sa lutte héroïque que sa terre et son unité nationales priment toute autre considération.

La Mauritanie, comme tous les pays épris de justice et de paix, condamne les vues expansionistes et sionistes et insiste sur la nécessité du retrait complet du Golan, du Liban et de tous les territoires arabes occupés.

Sur le continent africain, près d'un siècle s'est écoulé depuis la Conférence de Berlin qui prévoyait le partage et l'occupation de l'Afrique. C'est une période qui a été le témoin d'une lutte continue pour la liberté et la fin de l'asservissement de l'homme par l'homme. La plupart des peuples et des Etats de ce

M. Ould Minnih (Mauritanie)

continent ont accédé à leur liberté et à leur indépendance après bien des souffrances. Cependant les peuples d'Azanie et de Namibie continuent de souffrir sous l'occupation et la discrimination raciale. Cette année, la situation a atteint le point culminant de la crise et la répression raciale est arrivée à un degré de gravité sans précédent dans l'histoire de l'humanité. La lutte héroïque du peuple africain pour recouvrer la dignité, la liberté et l'égalité a également atteint le summum de l'héroïsme.

Le régime d'Afrique du Sud, comme Israël, poursuit son terrorisme sanglant contre tout un peuple. Il fait fi des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité et se livre à des actes d'agression contre ses pays voisins. Sa dernière victime a été la République soeur de l'Angola.

La Mauritanie condamne vigoureusement le régime raciste de Pretoria qui poursuit sa politique d'agression. Nous sommes convaincus que plus le terrorisme et l'injustice vont en s'accroissant, plus le jour où la liberté et l'égalité seront enfin recouvrées est proche.

La persistance de l'occupation de la Namibie a entraîné de nombreuses souffrances pour ce pays, dont le peuple lutte héroïquement sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO). La Mauritanie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, estime que la communauté internationale doit sérieusement oeuvrer à l'indépendance de la Namibie, cette année, alors que nous commémorons le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

La guerre entre l'Iraq et l'Iran a trop traîné et a coûté à ces deux pays un prix exorbitant dans tous les domaines. Elle a porté atteinte au développement et à la stabilité de la région dans son ensemble. Malgré les efforts pour la paix des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés, de l'organisation de la Conférence islamique et d'autres organes internationaux, la paix n'a, hélas, pas paru à l'horizon, bien que l'Iraq ait déclaré à maintes reprises qu'il était prêt à mettre fin à cette guerre. Nous espérons que tous participeront à cet effort dans l'intérêt de la paix.

M. Ould Minnih (Mauritanie)

Nous rappelons la parole de Dieu : la paix est la seule issue possible pour l'humanité.

La guerre en Afghanistan en est à sa sixième année. Au nom de la République islamique de Mauritanie, je ne peux que lancer un nouvel appel pour le retrait des troupes étrangères de ce pays musulman frère. Nous appelons au retour des réfugiés dans leurs foyers et dans leurs familles. Nous demandons que l'on laisse le peuple afghan déterminer comme il le souhaite son propre avenir, afin que ce pays puisse jouir de la sécurité et de la stabilité.

Quant au Kampuchea, la République islamique de Mauritanie estime qu'il est temps pour les troupes étrangères de se retirer des territoires occupés du Kampuchea démocratique. Son intégrité territoriale doit être respectée. Aucune intervention dans ses affaires intérieures ne doit être tolérée. Son peuple doit bénéficier du droit de choisir son système politique comme il l'entend. Nous appuyons de nouveau la résolution pertinente de l'Assemblée générale et les dispositions prises lors de la Conférence sur le Kampuchea en 1981.

Pour ce qui est de la question de Corée, la Mauritanie croit que le peuple coréen et les deux Etats de Corée, Nord et Sud, sont suffisamment sages pour parvenir, par les pourparlers, à un règlement pacifique. Mon pays prend acte avec satisfaction des derniers contacts qui ont eu lieu entre les deux parties.

La situation en Amérique centrale nous amène à suivre les efforts du Groupe de Contadora et nous espérons que la sécurité et la stabilité seront restaurées dans cette région importante du monde.

Si nous revenons à l'Afrique, nous verrons que le Nord-Ouest du continent connaît toujours des tensions du fait du problème du Sahara occidental. Pour mon pays, ce problème revêt une grande importance. La Mauritanie, qui a des relations fraternelles avec les deux parties au différend, espère que la paix globale et la stabilité reviendront dans la région, et que le rapprochement entre frères reprendra son cours normal pour que les plans de développement commun des Etats aient une chance d'aboutir, en vue d'atteindre l'unité que les peuples du grand Maghreb ont toujours souhaitée.

La génération qui nous a précédés, en créant l'Organisation des Nations Unies, avait posé la pierre angulaire d'une société fondée sur la paix et la coopération entre les nations. Ce que nous devons faire, c'est de respecter ces normes qui

M. Ould Minnih (Mauritanie)

régissent l'Organisation. Nous devons renouveler notre engagement à l'égard de sa Charte, car c'est la seule garantie pour l'Organisation de disposer de l'autorité dont elle a besoin pour résoudre les questions internationales dont elle est saisie. Il est temps de mettre fin à l'égoïsme de la communauté internationale, temps de réfléchir et d'étudier comment trouver le bonheur pour tous les peuples et pour toutes les nations. Les peuples des quatre points cardinaux ont des intérêts communs; ils attendent la paix, la liberté et la justice. Nous devons permettre à cette interdépendance de prouver sa véritable dimension humaine. Nous ne devons jamais perdre de vue que la vie n'est qu'un moyen pour atteindre des buts supérieurs, que le corps deviendra poussière et que l'histoire ne se souviendra que des bonnes actions. La vérité, tôt ou tard, triomphera.

ALLOCATION DE SON EXCELLENCE L'HONORABLE ANEROOD JUGNAUTH, PREMIER MINISTRE DE MAURICE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. Exc. l'honorable Anerood Jugnauth, premier ministre de Maurice.*

L'honorable Anerood Jugnauth, premier ministre de Maurice, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. Exc. l'honorable Anerood Jugnauth, premier ministre de Maurice, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. JUGNAUTH (Maurice) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous présenter mes félicitations et de vous exprimer ma satisfaction, au nom de ma délégation et en mon nom propre, à l'occasion de votre prise de fonctions qui représente le sommet d'une longue et brillante carrière diplomatique qui a débuté presque au moment où naissait notre organisation. L'expérience personnelle considérable et la sagesse que vous avez acquises au service des Nations Unies depuis presque un quart de siècle dans différentes fonctions éminentes, notamment à la présidence du Conseil de sécurité, seront tout particulièrement précieuses pendant cette session anniversaire qui devrait nous inciter à faire un examen de conscience et être pour nous un temps de renouveau et de relance.

* Le Président assume la présidence.

M. Jugnauth (Maurice)

J'aimerais aussi m'acquitter d'un autre devoir agréable, en remerciant votre prédécesseur, S. Exc. M. Paul John Firmino Lusaka, Représentant permanent de la Zambie, pour la manière ferme et efficace dont il a conduit les délibérations de l'Assemblée générale au cours de sa trente-neuvième session. Il a ainsi fait honneur non seulement à son pays mais à l'Afrique tout entière et par sa sagesse et ses remarquables talents diplomatiques, il a encore rehaussé le prestige de l'Afrique dans notre organisation.

Notre gratitude va aussi au Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son quatrième rapport sur l'activité de l'Organisation (A/40/1) où, une fois de plus, il a fait la preuve de sa détermination inlassable et presque obstinée de redonner vie aux Nations Unies et de leur donner le rôle que leurs pères fondateurs avaient envisagé. En le remerciant, nous voudrions l'assurer de notre coopération pleine et entière pour l'aider dans l'accomplissement de son mandat.

Au peuple du Mexique, nous exprimons notre sympathie la plus profonde devant la récente tragédie qui l'a frappé.

Cette année marque également la commémoration du quarantième anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale. Plus de 60 p. 100 de la population du monde d'aujourd'hui est née après cette guerre. Beaucoup d'entre eux ont grandi pendant une période de calme relatif, à l'abri tout au moins du cauchemar que leurs parents avaient connu. Ils ne sont en rien responsables des horreurs de la guerre et aucun fardeau de culpabilité ne peut ni ne doit leur être imputé. Ils ont fait montre, en maintes occasions, d'un désir louable de corriger les injustices du passé et leurs efforts ont contribué dans une large mesure à cicatriser les profondes blessures des années de cruauté, de violence et de carnage sans frein.

M. Jugnauth (Maurice)

Il y a donc d'excellents arguments pour nous inciter à nous détourner du passé et à aller de l'avant pour relever les défis de notre époque et à venir. Cela ne veut pas dire, toutefois, qu'il faille faire comme si le passé n'avait pas existé ou qu'il faille essayer de l'oblitérer. Ce n'est ni possible ni souhaitable.

D'ailleurs, lorsque nous considérons l'évolution des choses depuis la fin de la guerre, il faut bien admettre, hélas, qu'il n'y a guère de quoi pavoiser et qu'il y a tout lieu de s'inquiéter. Au fil des années, d'autres que moi, dans cette instance, ont signalé les dangers d'un monde divisé sur lui-même, ce monde dans lequel il nous faut vivre. Le dialogue nécessaire à une coexistence pacifique continue, qui est devenue la condition essentielle de notre survie, n'a hélas guère manifesté de compréhension et de générosité, pour ne pas dire de sincérité. Au lieu de la concurrence pacifique que nous affirmons tous souhaiter, nous avons assisté, depuis la fin de la guerre, à une lutte pour se tailler des sphères d'influence, une lutte qui a transformé le monde entier en un champ de bataille potentiel.

On a dit qu'un monde dans lequel des tentatives ouvertes ou clandestines sont faites de façon répétée pour déstabiliser ou renverser des gouvernements légalement établis simplement parce que leur système ne plaît pas à certains ne peut rester longtemps un monde sûr. Une riche documentation atteste la suite des tentatives de ce type qui ont été faites, depuis 1945, en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies. D'autre part, on recourt souvent à l'argument de la sécurité nationale et des intérêts nationaux vitaux pour soutenir des régimes clients impopulaires comme si la paix et la sécurité d'un pays pouvaient jamais bénéficier du recours à la force brutale contre les aspirations légitimes des peuples.

En rédigeant la Charte des Nations Unies, nos prédécesseurs cherchaient à fonder la paix sur une base plus légitime : demander à la communauté internationale de renoncer à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat. Hélas, nous ne connaissons que trop les multiples violations de cet engagement solennel pris par tous les Membres de l'Organisation. La communauté internationale était mise sur la touche tandis qu'elle devait assister, impuissante, à des agressions et invasions militaires toujours plus flagrantes et que des pays sans défense étaient soumis à une occupation étrangère hostile. Elle s'est trouvée impuissante face à l'utilisation honteuse et gratuite de la force pour réaliser des objectifs dits de sécurité

M. Jugnauth (Maurice)

nationale. Témoin indigné mais passif, elle a vu des millions de gens devenir des étrangers dans leur propre pays, privés de leurs droits fondamentaux à la citoyenneté, tandis que d'autres étaient chassés de chez eux et obligés de vivre dans un exil permanent. La communauté internationale a été investie de la responsabilité d'empêcher les hostilités et de les arrêter lorsqu'elles ont commencé, mais on ne lui a pas donné la possibilité d'agir efficacement.

L'argument selon lequel on a au moins réussi à préserver une paix relative depuis 40 ans est presque un lieu commun. Mais cet argument, je le crains, est un peu celui de l'autruche. Il ne tient pas compte de toutes les guerres qui ont eu lieu depuis 40 ans et des guerres qui ont toujours lieu dans de nombreuses parties du monde. Le fait que le territoire de certains pays qui sont d'anciens champs de bataille se sont vu épargner les horreurs de la guerre ne peut en rien justifier l'affirmation selon laquelle le monde jouirait depuis 40 ans d'une paix ininterrompue. Il ne fait pas de doute que pour certains, une guerre qui a lieu en dehors de leur territoire national n'est pas tout à fait réelle et est donc acceptable. Il en est aussi qui pensent que les guerres sont inévitables mais que, comme le jeu, on peut les contrôler ou les limiter. Dans cette perspective, il serait souhaitable et possible de confiner les véritables combats à certaines zones et d'en limiter l'étendue. Dans de nombreuses régions, la rivalité entre les superpuissances a créé des conditions telles que des armées clientes, nourries d'idéologies étrangères faute de mieux, s'opposent de part et d'autre de frontières nationales hostiles. Il y a moins d'une cinquantaine d'années, beaucoup se sont laissé prendre à un faux sentiment de sécurité devant une promesse de paix dans l'honneur. Il apparaît clairement aujourd'hui que cette promesse sous-entendait en réalité qu'on allait jeter les faibles aux loups dans l'espoir égoïste que leur appétit serait ainsi satisfait. Le sentiment que les conflits peuvent être gérés ou limités à certaines régions que l'on juge pouvoir sacrifier est extrêmement dangereux.

Le risque de voir des conflits dits régionaux ou locaux dégénérer en guerre totale obsède le monde d'aujourd'hui plus qu'il ne l'a jamais fait depuis 1945. Dans certaines régions, les situations de conflit sont devenues la norme et la paix, l'exception. Les zones de paix continuent de rétrécir; les zones de guerre de s'étendre. Dans la plupart des cas, malgré les dangers évidents, la réaction a

M. Jugnauth (Maurice)

été étrangement discrète et tout à fait insuffisante, quand on n'opposait pas simplement l'indifférence.

Un million de morts, voilà le prix de six ans de guerre entre l'Iran et l'Iraq, guerre qui se poursuit et dont on ne voit pas la fin. Les conséquences sur le plan humain et matériel sont effroyables. Les dangers que cela revêt pour la communauté internationale sont bien connus. Il est remarquable aussi, hélas, que les approvisionnements en armes dans les deux pays continuent sans interruption depuis le début et que le nombre des fournisseurs a quadruplé pendant cette période. Le représentant d'un pays membre du Mouvement des non-alignés est particulièrement mal à l'aise lorsque deux pays en développement se battent. C'est une situation chargée de tragique ironie, à quoi vient s'ajouter le fait que beaucoup des armes utilisées par les belligérants sont les mêmes, fabriquées dans les mêmes pays et fournies par les mêmes fournisseurs qui restent en dehors et pour qui la guerre n'est rien d'autre qu'une excellente occasion de faire marcher les affaires. C'est également une autre source d'inquiétude que de voir que les deux superpuissances observent une neutralité attentive et que beaucoup d'Etats estiment qu'ils ont le droit de se sentir vitalement intéressés par ce qui se passe dans la région. Si l'on en croit l'expérience passée, la rivalité qui suivra sans aucun doute sera loin d'être constructive et pour les belligérants et pour la communauté mondiale.

On a dit que le conflit entre l'Iraq et l'Iran, comme beaucoup d'autres conflits aujourd'hui, dont les conséquences risquent d'affecter le monde entier, a des racines qui plongent loin dans le passé. Certes, on ne saurait ignorer le passé, mais il est aussi vrai qu'il est facile d'attribuer les crimes et les aberrations actuels à des causes dont nous avons hérité. En d'autres temps, des temps dont on aime dire qu'ils étaient plus barbares que le nôtre, d'innombrables gens ont été mis à mort pour des raisons politiques, religieuses ou idéologiques. Il est certain que la majorité d'entre eux étaient victimes de l'intolérance, le sentiment le plus corrosif de toutes les époques.

M. Jugnauth (Maurice)

Le même esprit est à l'oeuvre aujourd'hui dans l'éruption de la violence ethnique et communautaire, du fanatisme, dans l'établissement du racisme en système de répression organisée et dans le conflit cruel des idéologies rivales. Au cours des 15 dernières années, cet esprit a mené à l'occupation puis au démembrement de l'Etat indépendant de Chypre. En Afghanistan, il a dressé frères contre frères dans une lutte sanglante attisée de l'extérieur. Au Kampuchea, il porte la menace d'une annihilation totale d'une civilisation qui fut pleine de fierté. Le dialogue sans pression ni interventions étrangères peut être positif et devrait être encouragé, comme les contacts directs entre la Corée du Nord et la Corée du Sud qui devraient se poursuivre. Nous prions instamment la Corée du Nord et la Corée du Sud, de poursuivre leurs négociations pacifiques en vue d'une réunification.

Les préjugés profondément enracinés, la volonté d'un pouvoir absolu et l'affrontement des idéologies, ensemble ou séparément, entravent les perspectives d'un règlement négocié dans chacun de ces pays. Néanmoins, dans aucun d'entre eux une issue imposée militairement ne peut offrir la base d'une paix durable. Nous prendrons le risque d'aller à l'encontre de la notion traditionnelle selon laquelle la guerre est une extension de la diplomatie, pour avancer l'idée que l'utilisation de la force, dans bien des cas, est elle-même partie intégrante du problème et non une solution. Nous réitérons notre conviction que pour qu'une paix soit viable et durable dans chacune de ces situations, elle doit être négociée et acceptable en tout premier lieu par les peuples qui sont le plus directement intéressés et touchés.

Comme tout le monde affirme qu'il n'a d'autre but que la paix et la stabilité, on pourrait croire que ces objectifs sont faciles à atteindre. Or avec quelle appréhension ne constatons-nous pas l'écart qui sépare les déclarations d'intention et les réalités brutales des politiques menées. Il est bien connu que des conceptions établies depuis longtemps et des politiques qui en découlent, quel que soit le danger qu'elles puissent présenter au monde, ne peuvent malheureusement pas changer du jour au lendemain. On ne saurait souligner trop énergiquement néanmoins que ce dont nous avons besoin ici c'est tout simplement d'un changement de points de vue qui amène à reconnaître qu'une sécurité relative pour tous est préférable au chaos que les ambitions hégémoniques produiront certainement.

La volonté d'hégémonie dans les années 30 s'est manifestée par la revendication de "l'espace vital" et a mené inexorablement à la guerre. On sait que ceux qui se préparaient alors activement à la guerre prétendaient agir au nom

M. Jugnauth (Maurice)

de "principes" qu'ils disaient sacrés. Nous sommes profondément préoccupés de voir que dans certaines régions des arguments qui sont dangereusement proches de ceux avancés à l'époque sont maintenant présentés pour justifier ce qui menace de se transformer en un autre génocide organisé par l'Etat et qui est la honte de notre siècle.

La répression brutale des peuples d'Afrique australe a été condamnée à maintes reprises et à l'unanimité par la communauté internationale. Cependant, en dehors de cette assemblée, des voix puissantes ont été nombreuses à s'élever pour défendre, sinon précisément l'apartheid, du moins le régime qui perpétue cette politique. Il est peut-être révélateur de l'époque dans laquelle nous vivons qu'il se trouve des individus pour croire que l'Afrique du Sud est une démocratie, un bastion de la civilisation, qui défend les valeurs du monde libre. D'autres ont proclamé que le changement était sur le point de se produire, et qu'il nous fallait de la patience, toujours plus de patience.

Dans une autre période difficile, les peuples ont essayé de s'accommoder des excès d'un régime brutal fondé sur le racisme ou ont prétendu ensuite qu'ils s'étaient tus par peur. Quoi qu'il en soit, leur silence, et donc leur complicité tacite, resteront pour toujours comme une tache sur l'humanité. C'est dans le but de prévenir le type de racisme qui a conduit à l'holocauste de la guerre qu'il a été jugé nécessaire, pour citer la Charte des Nations Unies, "de proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites". Le régime d'Afrique du Sud s'est délibérément établi sur la négation des principes de la Charte, choisissant ainsi de se placer en dehors du champ de la civilisation. Pour souligner son choix, il s'est arrogé le droit d'encourager et de contribuer à la déstabilisation des territoires qui l'entourent. Pour souligner son mépris des normes de conduite internationale acceptées, il s'est lancé dans une longue série d'incursions militaires, de raids et d'agressions contre ses voisins. Il continue à occuper illégalement la Namibie, malgré la volonté clairement exprimée de la communauté internationale, et a saboté, de fait, les efforts patients en faveur de négociations en liant cette question à des problèmes totalement étrangers.

Nous devons avouer à contrecoeur que nous éprouvons un sentiment de désespoir devant les tentatives de certains sophistes visant à excuser et à rationaliser une

M. Jugnauth (Maurice)

situation qui est non seulement insensée mais également de toute évidence illégale, injuste et immorale. Comme le temps passe rapidement, nous invitons les amis des peuples d'Afrique du Sud, les amis de tous les peuples d'Afrique du Sud, à faire en sorte d'éviter le chaos qui se prépare là-bas. Nous pensons que cela est en leur pouvoir. L'Afrique du Sud, avec sa population de 30 millions d'habitants, n'a besoin ni de l'injustice de l'apartheid ni de la répression terroriste contre ses voisins pour devenir un pays prospère qui occupe une place respectée dans le concert des nations.

Nous pensons que la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques permettra, dans une large mesure, de réduire la tension en Afrique du Sud et d'ouvrir la voie aux progrès dans le processus d'un changement pacifique. Maurice sera heureuse de participer, si on le lui demande, à la recherche d'une solution pacifique et offrira ses bons offices. En outre, Maurice est également disposée, si on le lui demande, à accueillir les négociations et discussions positives entre les autorités sud-africaines et les représentants véritables de la majorité de la population sud-africaine.

Le prix du sang considérable payé par nos ancêtres dans l'histoire devrait au moins nous enseigner que le progrès vers la paix et la compréhension ne s'est jamais réalisé par des tentatives visant à imposer par la force nos conceptions de la vérité souvent étroites. Dans le monde politiquement et militairement polarisé d'aujourd'hui, les illusions quant à de prétendus peuples élus ou destinées manifestes et les politiques qu'elles engendrent peuvent avoir des conséquences qui sont trop effroyables pour être envisagées. Pour la même raison, il serait tout aussi dangereux d'essayer d'imposer aux autres nos propres préoccupations exclusives de sécurité. C'est encore plus grave lorsque la sécurité nationale devient le prétexte à des guerres d'agression, à des occupations illégales, à des expropriations et à des annexions de territoires, au déni des droits fondamentaux des peuples et au démembrement de nations entières.

Au Moyen-Orient et, de façon plus urgente encore en Amérique centrale, nous devons faire un choix qui, apparemment, semble simple : devenir partenaires dans la paix et manifester dès maintenant la volonté de le faire, ou bien continuer à vivre dans les mêmes incertitudes tragiques qui nous accablent depuis trop longtemps. Les peuples du Moyen-Orient devraient avoir toutes les raisons de penser que leur situation est pire qu'elle ne l'était lorsque l'Organisation a été saisie de la question pour la première fois.

M. Jugnauth (Maurice)

Malheureusement pour les personnes intéressées, la situation en Amérique centrale semble s'engager à son tour dans la voie d'un affrontement prolongé - marqué par l'accélération de la militarisation, la multiplication des attaques armées, les échanges hostiles d'accusations, l'escalade de la rhétorique et la participation d'un nombre croissant de "conseillers" étrangers - dans le contexte menaçant de la rivalité entre les superpuissances. Le processus de paix amorcé par le Groupe de Contadora qui avait reçu une approbation unanime semble avoir été relégué totalement à l'arrière-plan. Les conditions d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ont été, à maintes reprises, énoncées et appuyées par l'Assemblée.

La question cruciale est de savoir s'il sera possible de mettre à profit notre imagination et notre générosité pour reconnaître que le fait de s'obstiner dans des idées préconçues et dans des certitudes immuables, n'est pas un indice de force mais de peur et de faiblesse. Lors des deux guerres mondiales survenues au cours du présent siècle, nous avons assisté à la dégradation de l'esprit humain que provoque la guerre. Des générations successives ont, si je puis m'exprimer ainsi, sondé l'abîme de leur âme collective pour trouver les sombres démons qui s'y cachent. Il a été dit à juste titre que le pouvoir de choisir entre le bien et le mal appartient à chacun, et nous avons aussi été témoins de la noblesse que montre ce même esprit humain dans sa capacité souvent prouvée de transcender les divergences actuelles pour imaginer un avenir meilleur pour le monde.

Il n'est certainement pas fortuit que les peuples les plus révéérés par la postérité sont ceux qui ont choisi non pas l'arrogance du pouvoir mais la compassion dans leur quête de solutions aux problèmes qu'ils connaissaient. Pour eux, la vérité évidente, qu'il semble nécessaire de réaffirmer, était que ceux que nous considérons nos ennemis ne sont pas nécessairement les démons que nous imaginons mais qu'ils sont, comme nous, tout simplement des hommes, des femmes et des enfants - des êtres qui nous ressemblent sans aucun doute par leurs faiblesses mais également par leurs aspirations, leurs rêves et leurs idéaux pour eux-mêmes et pour leurs enfants. L'interdépendance de l'humanité et la fraternité humaine sont souvent proclamées mais, pour notre plus grand malheur, rarement appliquées. Néanmoins, la situation actuelle ne nous permet plus de ne pas reconnaître cette vérité essentielle.

M. Jugnauth (Maurice)

On a dit que les peuples qui ne comprennent pas le passé sont condamnés à le revivre. Les similitudes entre la situation mondiale actuelle et celle qui a précédé le début de la seconde guerre mondiale sont trop frappantes pour être passées sous silence. Nul ne peut changer le passé, mais nous pouvons tirer de ses leçons les directives qui nous aideront à tracer la voie d'un avenir acceptable pour nos enfants. Ce faisant, nous devons faire face et répondre à la question de savoir si nous pouvons trouver en nous-mêmes les ressources nécessaires pour surmonter et renverser les obstacles à la paix ou bien si, tel le lemming, nous sommes condamnés à reprendre la même voie catastrophique vers le fond de l'abîme. Les dangers de la tendance actuelle sont faciles à reconnaître mais, comme par le passé, nous sommes privés, à l'exemple de ceux qui souffrent de cauchemars récurrents, de notre faculté d'agir pour les éviter.

Certains des meilleurs esprits de la période de l'entre-guerre ont proclamé leur conviction que les améliorations qualitatives et quantitatives des armements ne pouvaient pas créer un monde plus sûr. Néanmoins, contre tout bon sens et contre toute raison, les politiques ont continué d'être fondées sur l'hypothèse que la sécurité pouvait reposer sur l'accumulation d'armes de plus en plus destructives. Dans les années qui ont précédé 1939, l'attachement à l'internationalisme a d'abord été sapé de manière insidieuse, puis détruit - sa destruction a été achevée par la suppression cynique de l'indépendance du plus ancien Etat d'Afrique. L'abdication d'aujourd'hui devant le même type de transgressions nous rappelle fortement la réaction d'alors de la communauté internationale face à une série sans cesse croissante d'autres actes de terrorisme d'Etat perpétrés en violation du droit international, des obligations et des engagements solennels. Pendant cette même période, caressant l'illusion qu'ils pourraient par là éviter le pire, un certain nombre de pays se sont précipités sur un système hâtivement mis au point d'alliances militaires opposées et d'arrangements de sécurité au moment même où les armées, s'appuyant sur leurs armes meurtrières, se jetaient sur le monde.

Si ce n'est le fait que les armées de blocs rivaux sont encore pour l'essentiel confinées dans leurs quartiers, la description pourrait s'appliquer aux années 80 aussi bien qu'aux années 30. Des millions d'hommes dans le monde entier travaillent sans relâche pour créer, mettre au point et fabriquer les armes de

M. Jugnauth (Maurice)

destruction qui doivent être utilisées dans la prochaine guerre, qui pourrait bien être la dernière. C'est une aberration que, dans un monde où la majorité souffre de la faim et est dans le dénuement, les dépenses militaires en 1984 aient été, selon les chiffres cités, supérieures à 1 000 milliards de dollars. La passivité devant cette "culture des armes" toujours grandissante incite à se demander si le monde n'est pas déjà sur la voie irréversible de l'abîme. Il semble néanmoins que le pire reste à venir puisque les grandes puissances militaires optent pour des augmentations considérables de dépenses militaires et s'appuient de plus en plus sur l'amélioration de la technologie en mettant l'accent sur la modernisation et l'expansion.

L'accroissement mondial de la production d'armements s'accompagne d'efforts correspondants pour élargir les exportations d'armements. Ces exportations font l'objet d'une concurrence intense parmi le nombre croissant de fournisseurs qui procurent ainsi aux clients intéressés des systèmes d'armes de plus en plus perfectionnées. C'est là l'observation attristante que suscitent les priorités que le monde semble s'être fixées au moment où un déclin du courant des armements peut être considéré et décrit comme une crise mondiale. Dans certains pays, l'idée dangereuse selon laquelle la vente des armes est bénéfique, en raison, semble-t-il, des revenus et de la stabilité économique qu'elle entraîne, gagne du terrain. Egalement troublant est le fait que bien d'autres pays qui sont les cibles principales des accords sur le transfert d'armes, fondent leurs politiques sur la conviction que l'acquisition d'armes peut garantir la sécurité. En outre, les deux superpuissances, qui sont aussi des fournisseurs principaux, utilisent le transfert d'armements en tant qu'élément clef de la réalisation de leurs objectifs de politique étrangère respectifs et contraires. Il est donc profondément décevant, mais guère surprenant, de voir que les efforts internationaux soutenus en vue de limiter le commerce mondial des armements ont été réduits à néant.

Aujourd'hui cela a pour conséquence de rapprocher dangereusement le monde de l'abîme. Les investissements massifs tendant à édifier ou élargir les stocks d'armes chimiques et à moderniser ou améliorer les capacités de guerre chimique ne font qu'accroître la menace qui plane sur la race humaine. Il est également alarmant de constater que l'appui des milieux militaires à la recherche biologique s'est accru considérablement, laquelle fait planer cette menace terrifiante : en

M. Jugnauth (Maurice)

cas d'hostilités, des maladies hautement mortelles frapperaient aveuglément un monde absolument incapable de maîtriser le chaos qui en découlerait. Le régime de droit international interdisant l'emploi d'armes chimiques a été ébranlé par des accusations de violation et la possibilité d'une interdiction internationale des armes chimiques a été jugée pour le moment irréalisable.

M. Jugnauth (Maurice)

Les armes classiques et chimiques des arsenaux du monde sont en elles-mêmes suffisantes pour mettre en danger la vie humaine telle que nous la connaissons aujourd'hui. Les arsenaux nucléaires menacent de détruire des millions d'années de progrès laborieux et d'éliminer la vie même de la surface de la terre. Nous invitons les dirigeants qui détiennent l'avenir entre leurs mains à réfléchir à la pensée que le premier essai atomique a inspirée à l'un de ses témoins. Cela lui a rappelé, disait-il, une phrase des écritures hindoues, la Gita : "je suis devenu la mort, celle qui ébranle les mondes". Ces mots prennent une résonance prophétique et sinistre devant les progrès déstabilisants de la technique des armes nucléaires et les nouvelles théories concernant leur rôle dans les politiques de sécurité.

Les dirigeants des deux superpuissances ont convenu qu'une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit donc pas commencer. La conclusion logique, semble-t-il, c'est qu'en tout premier lieu la prolifération nucléaire cesse et que l'on cesse d'apporter des améliorations techniques dans le domaine des armes nucléaires. Il est donc profondément troublant de voir que le monde est témoin de programmes massifs de perfectionnement des armes nucléaires et d'extension de leur déploiement. La communauté internationale est prisonnière de l'idée que la parité - dont l'on reconnaît qu'elle ne signifie rien du point de vue militaire - doit être maintenue, que les déséquilibres doivent être corrigés et que les améliorations techniques et l'extension du déploiement sont nécessaires pour prouver qu'il y a détermination.

En souvenir des victimes de la première utilisation à la guerre d'armes atomiques, les peuples dans le monde ont uni leur prière pour demander que ces armes ne soient plus jamais utilisées. Pourtant, certaines politiques sont fondées sur l'hypothèse que l'on pourrait utiliser de manière sélective les armes nucléaires sur les champs de batailles et que les dommages pourraient être limités. Il y a donc des groupes puissants qui estiment que le seuil nucléaire pourrait être franchi et ses conséquences maîtrisées. La course aux armements nucléaires trouve également des soutiens puissants parmi ceux qui professent que la supériorité nucléaire donne des avantages politiques. Dans certains milieux, l'idée insensée qu'une guerre nucléaire peut avoir lieu et être gagnée se développe. Il est inadmissible que l'on puisse leur permettre d'infliger au monde les conséquences possibles de leurs obsessions et de leur paranoïa. L'affrontement actuel encourage la formulation et le développement d'idées tendancieuses. La

M. Jugnauth (Maurice)

division du monde en deux blocs rivaux est la menace la plus dangereuse qui pèse sur la paix aujourd'hui. Les tensions entre les superpuissances et les rivalités entre blocs nous menacent d'une perspective terrifiante, à savoir que la troisième guerre mondiale pourrait être déclenchée n'importe quand n'importe où.

Nous sommes conscients que les simples exhortations et manifestations d'espoir ne nous débarrasseront pas des importants différends politiques et historiques qui sous-tendent les conflits actuels. Etant donné les intérêts économiques, politiques et de sécurité, on peut s'attendre à ce que la production et le transfert des armements se poursuivent. Tant que les notions d'un prétendu équilibre nucléaire ou de sécurité égale pourront dicter les politiques, le monde devra faire face à une course aux armements qualitative pour parvenir à la supériorité militaire. La militarisation de l'espace extra-atmosphérique menace de devenir une réalité irréversible. L'expérimentation et l'accumulation d'armes nucléaires ne cesseront de s'accroître, verticalement et horizontalement, tant que l'emporteront les points de vue actuels sur la stratégie et la sécurité nationale et la paix internationale continuera de reposer sur la menace d'une destruction mutuelle assurée.

Il y a plus de 30 ans, Albert Einstein nous avertissait que le pouvoir de l'atome avait tout changé, sauf nos mentalités. La doctrine de la dissuasion, qui est au centre des politiques nucléaires actuelles, est fondée sur un principe aussi vieux que l'humanité, dont l'histoire ne témoigne guère de la validité du principe. Dans les circonstances actuelles, cette doctrine n'offre aucune sauvegarde contre les erreurs ou les accidents, humains ou mécaniques, ni contre les faux calculs erronés d'un fou. De plus, la justification avouée de l'accumulation nucléaire, c'est la méfiance à l'égard de ceux que l'on considère comme l'autre partie. Les partisans de la dissuasion nucléaire doivent faire confiance à "l'autre partie" pour ne pas utiliser les armes nucléaires. C'est irréaliste et ne peut être accepté comme base de paix durable.

On a, plusieurs fois lancé des appels en faveur d'un changement dans les mentalités. La communauté des nations est unanime à penser que l'instauration et le maintien de la paix répond à l'intérêt de tous. Réunie dans cette assemblée, elle a accepté les objectifs et les principes du désarmement. Les dirigeants des deux superpuissances ont déclaré que la concurrence amicale doit remplacer l'affrontement comme base des relations entre les superpuissances. Si elles le pensent vraiment, les deux superpuissances doivent être prêtes à réexaminer les

M. Jugnauth (Maurice)

incidences des doctrines et des politiques dominantes sur l'utilisation de la force dans les relations internationales. Il s'ensuit également qu'elles doivent être prêtes à concilier les points de vue contradictoires sur les mesures de fond nécessaires pour accroître la confiance, réduire les tensions, renforcer la sécurité et encourager la coopération. Il pourrait alors devenir possible d'instaurer la paix sur la base d'une volonté commune de suivre plutôt que sur la menace de destruction mutuelle assurée. Nous estimons que la reprise des négociations et la prochaine rencontre entre les dirigeants des superpuissances sont des chances qu'il ne faut pas laisser passer. Nous pouvons dire sans exagération que de ces discussions peut dépendre l'avenir de notre civilisation. Si les décisions nécessaires étaient prises, elles favoriseraient une nouvelle attitude vis-à-vis des problèmes de développement.

Il a été reconnu que dans un monde où les ressources ne sont pas inépuisables, il y a une relation organique entre les dépenses consacrées aux armements et le développement économique et social. La deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement a conclu que

"La très forte augmentation des budgets militaires ... et la mise au point, la fabrication et le déploiement de nouveaux systèmes d'armements ... représentent un détournement énorme et toujours croissant de ressources humaines et matérielles... Les programmes militaires en cours et prévus entraînent un gaspillage phénoménal de ressources précieuses qui pourraient être utilisées pour élever le niveau de vie de tous les peuples du monde; en outre, un tel gaspillage aggrave très sensiblement les problèmes que doivent affronter les pays en développement pour assurer leur développement économique et social." (A/S-12/32, par. 61)

La situation économique dans la plupart des pays, même sans la charge des dépenses militaires, aurait été catastrophique. La tragédie actuelle dans de nombreux pays africains souligne la nécessité de nouvelles initiatives pour résoudre les problèmes les plus urgents que connaît l'économie mondiale. Il ne faut pas interpréter l'appel à de nouvelles initiatives comme une simple demande de transfert des ressources. Pour que le Sud en bénéficie, il n'est pas nécessaire que le Nord y perde. Le débat Nord-Sud sur la coopération économique devient de plus en plus semblable aux relations politiques et militaires entre l'Est et l'Ouest. Les termes utilisés et les choix politiques sont souvent contradictoires. Nous voulons souligner que malgré la politique, la réalité est une interdépendance à laquelle on ne saurait échapper.

M. Jugnauth (Maurice)

Ce fait se trouve clairement reflété aussi bien dans les causes que dans les conséquences de la récession de 1980-1982, la plus longue que le monde ait connue depuis 50 ans. Malgré la reprise enregistrée dans les pays industrialisés, les effets de la récession se font encore durement sentir dans la plupart des pays en développement, alors que nous sommes au seuil de 1986. Les relations économiques internationales continuent d'être menacées par le désordre qui règne sur les marchés monétaires et financiers. La reprise est contrecarrée par la situation ingouvernable de la dette et par les taux d'intérêt élevés. La croissance et l'expansion sont paralysées par la stagnation du financement, le tarissement des courants financiers internationaux et les restrictions en matière de commerce international. Du fait de la baisse de la demande sur les marchés traditionnels, les prix des produits de base restent très bas. Dans la plupart des pays du tiers monde, le développement, dans les années 80, s'est arrêté, quand il n'a pas tout bonnement reculé. La contraction forcée dans les pays en développement a réduit à son tour les exportations des pays industrialisés, affaiblissant ainsi le rythme de leur reprise.

On s'accorde généralement à reconnaître ce qui ne va pas dans le système monétaire et financier international et les politiques commerciales actuelles. Il est reconnu qu'à moins qu'un effort délibéré ne soit fait pour éliminer les obstacles à l'expansion de l'économie mondiale, les perspectives d'avenir demeureront incertaines. Les mesures prises concernant la crise de la dette ont sans doute fait gagner du temps et empêché l'effondrement, mais aucune solution à long terme aux problèmes sous-jacents n'a été mise au point. Les prétendus ajustements imposés en tant que condition à l'apport d'un financement complémentaire et au rééchelonnement de la dette ont provoqué, dans de nombreux pays en développement, une contraction grave dont le coût, sur les plans humain et social, est excessivement élevé, et qui a eu de graves répercussions dans les domaines de la nutrition, de la santé et de l'éducation. Les effets combinés de la contraction de plusieurs pays en développement peuvent également compromettre les perspectives futures de développement et s'avérer néfastes pour la reprise mondiale. Un ajustement véritable devrait plutôt viser à augmenter la production et les exportations des pays débiteurs et s'accompagner d'une expansion correspondante des importations des pays excédentaires.

M. Jugnauth (Maurice)

La récente expérience de nombreux pays en développement a également prouvé que les taux d'intérêt actuels réduisent à néant les améliorations des balances commerciales réalisées par la réduction des dépenses. Il est donc urgent de réduire les taux d'intérêts réels, les plus élevés que l'histoire ait connus. Il est cependant peu probable de voir ces taux baisser, étant donné les politiques financières et monétaires en vigueur dans les principaux pays, et plus particulièrement aux Etats-Unis. Dans la mesure où des taux d'intérêt élevés sont la conséquence de l'association d'une politique financière expansionniste avec une politique monétaire restrictive, les décisions relatives au déficit budgétaire structurel des Etats-Unis auront une incidence critique sur le niveau des taux d'intérêt et sur la question de savoir si la situation de la dette peut être maîtrisée.

Outre les choix politiques des Etats-Unis, il existe un besoin pressant d'un arrangement global en matière de rééchelonnement de la dette. Les mesures provisoires prises ces dernières années sont insuffisantes pour faire face à un problème qui demeurera tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de consolider la plus grande partie de la dette actuelle sur une base à long terme. Les propositions qui ont été faites à cette fin méritent d'être examinées et discutées dans un esprit de coopération et de compréhension. Tout arrangement doit prendre en considération les effets des taux d'intérêt élevés sur tous les pays endettés, les conséquences des chocs extérieurs néfastes pour les pays les plus pauvres et la situation des pays les moins avancés.

Au-delà du débat stérile sur la question de savoir qui est responsable de la situation actuelle de la dette, une reprise soutenue nécessiterait également la création de conditions propices au rétablissement des prêts commerciaux en faveur des pays débiteurs à des niveaux appropriés. L'absence de progrès sur ce point non seulement sabote les perspectives de croissance des pays en développement, mais compromet aussi la reprise économique des pays industrialisés. Le même argument de poids exige de la communauté internationale qu'elle examine les problèmes créés par l'accroissement des mesures protectionnistes et la prolifération des barrières commerciales. Pour de nombreux pays industrialisés du Nord, le protectionnisme - appliqué sous forme de tarifs douaniers, de contingents, de clauses de sauvegarde et autres formes plus déguisées de protection, y compris les subventions - est

M. Jugnauth (Maurice)

devenu un moyen d'empêcher le changement en préservant des industries désuètes. Cela non seulement menace de condamner un grand nombre de pays au sous-développement économique, mais porte également tort aux pays industrialisés eux-mêmes. L'accès aux marchés des pays industrialisés est essentiel pour nombre de pays en développement pour l'amélioration de leur balance commerciale, le remboursement de leur dette et leur reprise économique. La relance des exportations vers le tiers monde est importante pour soutenir la reprise des pays industrialisés. Il existe donc des arguments puissants qui militent en faveur de négociations au niveau mondial ayant pour objectif d'accroître l'accès aux marchés aux exportations des pays en développement.

Même en supposant qu'une solution favorable puisse être trouvée pour mettre fin au désordre régnant actuellement dans les relations économiques internationales, nous continuerions à devoir faire face aux problèmes des pays les plus pauvres et les moins avancés. La récession, jointe à d'autres facteurs tant internes qu'externes, a eu un effet dévastateur sur la population de ces pays. La situation économique et sociale connaît dans bien des parties du monde un processus de dégradation rapide, qui menace d'entraîner une désintégration totale. L'effet de la baisse des prix des produits de base a été aggravé par la stagnation de l'aide publique au développement à un moment où les besoins augmentaient. Le déclin du multilatéralisme, dont témoigne la réduction de l'appui accordé à l'aide multilatérale accordée à des conditions libérales, met au grand jour les divisions d'un monde que la logique des faits proclame interdépendant. Sans une augmentation du volume des courants d'aide consentie à des conditions de faveur et sans une amélioration immédiate de l'environnement extérieur, l'existence même de certains pays en tant qu'entités politiques, économiques, et sociales organisées risque d'être compromise.

Nous reconnaissons que, dans de nombreux pays en développement, il existe des arguments de poids en faveur d'une restructuration des politiques qui tienne compte des forces et des limites de leurs avoirs et de leurs ressources. En particulier, les arguments en faveur du développement des ressources humaines sont extrêmement puissants et méritent une attention immédiate. Il est d'une importance vitale de définir et d'examiner les obstacles internes au développement ainsi que ceux qui tiennent aux politiques suivies. Il est tout aussi important d'établir les

M. Jugnauth (Maurice)

priorités en tenant compte des besoins des populations et de la capacité des pays à satisfaire ces besoins. Il est vital de continuer d'explorer et de développer le potentiel de la coopération régionale et sous-régionale en matière de commerce et de production. Par-dessus tout, le dialogue Nord-Sud - au point mort pour l'instant -, fondé sur la notion reconnue de l'intérêt mutuel, doit reprendre. La seule alternative est de permettre aux réalités actuelles de se donner libre cours par l'interaction des tragédies des occasions manquées et des potentialités inutilisées aussi bien dans le Nord industrialisé que dans le Sud en développement.

On argue souvent que les déclarations prononcées à l'Assemblée donnent une idée excessivement pessimiste du monde. Nous ne voyons pas la vie en rose et, par conséquent, nous ne pouvons décrire la réalité que telle que nous la voyons. Nous manquons du genre d'imagination qui voit dans les effusions de sang et les mutilations causées par la guerre des faits glorieux. Nous ne voyons ni patriotisme ni héroïsme dans le massacre aveugle d'hommes, de femmes et d'enfants, de soldats et de civils. Certains des plus brillants cerveaux de notre temps consacrent leur science au perfectionnement des armes de destruction massive, qui menacent la race humaine d'annihilation. Dans une superbe manifestation d'indifférence à l'égard des aspirations de la communauté internationale, les superpuissances continuent de faire avancer leurs pions sur l'échiquier nucléaire, dans un jeu dangereux d'acrobatie politique. Leur rivalité politique et militaire, jointe aux transferts d'armements, a transformé de vastes régions du monde en de véritables poudrières.

M. Jugnauth (Maurice)

Dans un monde où les dépenses militaires consomment 1 000 milliards de dollars par an, la somme consacrée à l'aide mondiale au développement ne dépasse pas 38,8 milliards de dollars. Le monde consacre aujourd'hui plus d'argent aux dépenses militaires qu'à la santé et à l'éducation prises ensemble. Chaque année, 15 millions d'enfants meurent de faim et de malnutrition dans les pays en développement. Cette effroyable tragédie se produit dans un monde qui détient les ressources nécessaires pour les nourrir. Plus des deux tiers de la population mondiale vivent sur la corde raide, économiquement parlant, à la merci de décisions sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle. Beaucoup d'entre eux sont condamnés à l'érosion de leur niveau de vie, au chômage, à la faim et à un processus d'ajustement très douloureux qui les placent à la frontière de la vie et de la mort.

Pourtant, il y a une autre voie : elle est en chacun de nous, individuellement et en tant que nation. Individuellement, on a vu récemment des cas extraordinaires de solidarité à l'égard des victimes de la sécheresse et de la famine. Mais des gouvernements ont su eux aussi emprunter cette autre voie, apportant une aide qui transcende les barrières politiques et idéologiques. Dans de nombreux cas de crises, les individus et les nations ont fait preuve d'un élan et d'une générosité porteurs d'espoir pour l'avenir. On reconnaît que la course aux armements non seulement représente un gaspillage énorme de ressources mais nous condamne à vivre dans la peur d'un éventuel holocauste nucléaire. On reconnaît également que les troubles actuels qui influent sur les relations économiques internationales engendrent un climat d'instabilité qui pourrait rendre inévitable une guerre catastrophique. Si nous voulons relever ce défi, nous devons exploiter l'intelligence et l'imagination dont nous disposons au profit de la lutte pour un monde pacifique et prospère. Nous détenons les ressources pour parvenir à cette fin, il nous faut la volonté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier ministre de Maurice de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Jugnauth, premier ministre de Maurice, est escorté hors de la salle.

M. da COSTA (Sao Tomé-et-Principe) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Votre élection, monsieur le Président, à la présidence de cette session, qui coïncide avec la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, est un double hommage.

M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)

D'abord, un hommage au diplomate dont les qualités humaines et l'expérience internationale sont prouvées et ensuite au pays, l'Espagne, qui honore et respecte les principes de la Charte et contribue efficacement à concrétiser les idéaux que poursuit notre organisation. Nous sommes heureux de vous assurer de notre pleine coopération et de l'appui de la délégation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

Nous souhaitons rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Paul Lusaka, digne fils de l'Afrique, pour la façon exemplaire dont il s'est acquitté de ses fonctions.

Je tiens également à faire part de toute ma gratitude au Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, pour le dévouement, la détermination et le talent qui ont caractérisé son action à la tête de notre organisation et pour l'esprit novateur qui a marqué ses initiatives. Nous apprécions en particulier la contribution novatrice et courageuse qu'il a apportée grâce aux analyses présentées dans ses rapports successifs à l'Assemblée générale.

Emergeant des décombres d'une catastrophe qui s'était abattue sur la planète et qui avait semé la désolation sur terre, l'Organisation des Nations Unies s'est révélée être un instrument servant de catalyseur des espoirs de tous les pays pour la paix et le progrès. La commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies fait donc nécessairement appel à une analyse des résultats obtenus à la lumière des objectifs que nous nous étions fixés en créant les Nations Unies à San Fransisco.

Cependant ce travail s'avérerait futile si nous ne partagions pas l'idée de base selon laquelle les Nations Unies sont le reflet de la volonté et des actions collectives des Membres qui la composent. En tant qu'expression de la volonté collective des Etats, les Nations Unies individuellement et collectivement, ont seules les instruments nécessaires pour assurer de façon efficace les réalisations de ces objectifs.

Envisagé ainsi, - et c'est ainsi que nous voyons les choses - le travail d'analyse que nous proposons se voit modifié et doit tenir compte de la qualité et de l'importance des contributions apportées par chacun des Etats au cours des 40 dernières années de coexistence.

Formulée de cette façon, la question de la responsabilité du recours ininterrompu à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations

M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)

internationales doit être attribuée non à l'inefficacité des Nations Unies mais aux Etats qui violent le paragraphe 4 de l'Article 2, de la Charte.

Si la tristesse et le désespoir emplissent les coeurs des peuples qui sont, à maintes occasions, les témoins impuissants de l'incapacité des Nations Unies à intervenir pour mettre fin aux conflits et aux actes d'agression qui menacent la paix et la sécurité, il convient de dire que c'est en raison du manque de volonté politique de certains Etats Membres que les mesures prévues au titre du Chapitre VII de la Charte ne sont pas appliquées.

Si les divergences d'intérêts et les différends entre Etats entraînent souvent des situations de conflits manifestes, il faut reconnaître que les Etats Membres font souvent abstraction des mécanismes prévus au Chapitre VII, qui permettent un règlement pacifique des différends, et du recours à la Cour internationale de Justice.

Si l'opulence de quelques-uns contraste avec la misère de la majorité, ce n'est pas le fait d'un ordre naturel des choses ni d'un manque de volonté manifeste dont les Nations Unies feraient preuve pour concevoir, adopter et encourager des mesures au profit d'un ordre économique plus juste.

La vérité est à chercher dans l'égoïsme étouffant de quelques-uns qui, réticents à mettre en cause des privilèges qui appartiennent au passé, s'opposent à la modification des structures et des mécanismes qui régissent les relations économiques internationales favorables au développement de tous.

C'est seulement en renforçant notre foi dans les idéaux des Nations Unies que nous serons en mesure de réaffirmer leur rôle irremplaçable et privilégié dans la recherche continue de meilleures formes de coexistence civilisée entre les hommes.*

* Mme Castro de Barish (Costa Rica), vice-présidente, assume la présidence.

M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)

La présence d'une délégation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe à cette auguste assemblée de nations souveraines est non seulement un témoignage de l'accomplissement du principe de l'universalité de l'Organisation, mais aussi un hommage au rôle important qu'elle a à jouer en encourageant les droits des peuples à l'autodétermination.

Il est important de se référer ici à la contribution significative que constitue l'adoption de la résolution 1514 (XV) au processus tendant à faire des Nations Unies une organisation vraiment universelle.

Pour le peuple de Sao Tomé-et-Principe, cette résolution mise à l'ordre du jour de la communauté internationale, a fait connaître la longue lutte de notre peuple pour affirmer sa propre identité et pour assumer son destin national.

Conditionné par son isolement géographique et opprimé par l'action répressive des occupants coloniaux qui nous ont délibérément confinés dans un mode de vie isolé des principaux courants de libération de notre siècle, la lutte du peuple de Sao Tomé-et-Principe a trouvé dans l'idéal de libération des Nations Unies et dans le mouvement anticolonialiste qui en est résulté, un appui qui a galvanisé sa lutte, inspiré sa stratégie et renforcé sa détermination.

La souveraineté nationale obtenue le 12 juillet 1975, et notre intégration dans la communauté internationale qui s'en est suivie en tant qu'Etat de droit, a encouragé notre Etat à adopter pour siens les idéaux des Nations Unies et à conformer ses relations extérieures aux préceptes de la Charte.

Le fait que la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est un défenseur intransigeant des Nations Unies et que, dans le cadre de ses capacités, elle contribue à atteindre ses objectifs n'est, par conséquent, qu'une simple question de logique et de responsabilité.

L'ampleur et le degré de notre engagement est, par conséquent, unique en son genre, et conditionné strictement par le fait que nous reconnaissons les limites de notre capacité d'action autonome.

Notre appartenance à l'Organisation de l'unité africaine et au Mouvement des pays non alignés va de pair avec notre prise de conscience que la réalisation de nos aspirations nationales, ainsi que toute participation significative à la vie internationale, impliquent nécessairement la fusion de nos propres intérêts particuliers dans un large consensus régional et international encourageant la

M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)

coopération comme une condition essentielle pour la paix et le progrès de l'humanité.

C'est pourquoi nous nous abstenons de prendre part à des scénarios qui divisent le monde en sphères d'influence appuyées par des alliances politico-militaires, ou à des actions qui, inspirées par la définition d'intérêts nationaux égoïstement limités, engendrent des tensions et des conflits qui menacent la paix et la sécurité du monde.

C'est ainsi que nous avons choisi une politique de non-alignement comme la façon la plus logique et conséquente de défendre notre propre engagement vis-à-vis de la paix universelle, de la compréhension et des relations de bon voisinage, et une active participation dans la recherche de solutions aux problèmes de notre époque.

Mais c'est précisément parce que nous comprenons que cet engagement ne sera entièrement tenu que dans un monde libéré de facteurs de conflits et de guerres, que nous prenons une part active aux croisades auxquelles notre organisation a conféré la légitimité et qui sont conformes à ses principes et compatibles avec les objectifs qu'elle poursuit.

Nous incluons dans cette ligne d'action notre appui à la lutte des peuples pour l'autodétermination et l'indépendance, pour l'élimination du racisme, pour le respect des droits de l'homme, pour le désarmement et pour une interdiction de la menace d'utilisation ou du recours à la force dans les relations entre Etats.

Parce que nos efforts visant à atteindre le bien-être national et le progrès sont entravés et affaiblis par l'ordre économique mondial existant, nous joignons notre voix à celle des pays des régions sous-développées, qui mettent en question les fondements de l'ordre actuel et recherchent d'autres voies qui apporteront la justice à tous et leur garantiront une juste compensation pour les efforts qu'ils ont déployés dans la création de richesses dans le monde.

L'élan donné par les Nations Unies au processus d'autodétermination et d'indépendance des nations et des peuples sous domination coloniale doit être considéré comme l'une des réalisations de la plus grande signification politique dans l'histoire des relations internationales contemporaines.

Alors que les Nations Unies peuvent s'enorgueillir des progrès réalisés en Afrique, en Asie et en Amérique latine, il subsiste des situations qui exigent un

M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)

engagement réitéré, car en plus du déni des droits consacrés par notre organisation, elles s'avèrent être dans certains cas une menace à la paix et à la sécurité internationales.

En Afrique du Sud, le système d'apartheid continue d'être une source permanente de tension, un facteur déstabilisant et le principal obstacle à la paix dans cette région.

L'arrogance avec laquelle le régime d'apartheid défie la volonté collective de la communauté internationale, viole systématiquement l'intégrité territoriale des Etats voisins, entraîne, finance et arme des groupes agissant contre des gouvernements légitimes et légalement constitués, appelle à des actions qui ne devraient présenter aucune ambiguïté et devraient conduire à l'abolition du système.

Entraînée dans la guerre, malgré son désir de paix, la République populaire d'Angola consent d'énormes sacrifices militaires et économiques pour défendre son intégrité territoriale, qui est constamment violée par l'armée raciste.

Alors que la République populaire d'Angola a déjà montré qu'elle était prête à négocier et a fait preuve de souplesse dans la recherche d'une solution compatible avec ses propres droits souverains, les justifications invoquées à l'appui de l'état de guerre non déclarée imposé par l'Afrique du Sud sont sans fondement, et l'on ne peut que mettre en doute la bonne foi du régime de Pretoria lorsqu'il prétend qu'il remplit ses obligations.

La tentative de sabotage du golfe de Cabinda ainsi que la toute récente invasion et occupation de la partie méridionale du territoire de l'Angola sont des exemples très clairs qui viennent étayer notre affirmation .

Comptant sur la déstabilisation de la région et l'affaiblissement économique des Etats voisins comme condition de sa propre survie, le régime de l'apartheid s'oppose au climat de coexistence pacifique né de l'Accord de N'komati et s'attaque aux autres Etats de première ligne.

En Namibie, la mise en place d'un prétendu "gouvernement provisoire" constitue un défi au désir déjà exprimé par la communauté internationale de voir une Namibie indépendante, et représente un obstacle de plus au processus d'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

L'évolution de la situation en Afrique du Sud montre clairement que le défi au système de l'apartheid lancé par l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC)

M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)

et d'autres forces démocratiques, ne peut être étouffé par des vagues successives de répression légalisées par les états d'urgence. Elle rend impératif l'établissement d'un véritable dialogue visant à démanteler l'apartheid et à introduire un système dans lequel les droits individuels et la liberté de tous et de chacun sont reconnus et protégés.

Face à l'intransigeance du régime de Pretoria refusant de reconnaître la nature urgente des changements requis, et depuis qu'ont été dissipés tous les doutes de ceux qui entretenaient encore l'espoir de voir ce régime renoncer à sa politique raciste, il n'y a pas d'autre solution qu'une action ferme et collective de la part de la communauté internationale et spécialement de la part de ceux qui maintiennent d'étroites relations avec l'Afrique du Sud.

Tout en recommandant l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 571 (1985) et la prise de mesures décrétées par différents Etats Membres, nous pensons que celles-ci doivent être suivies par des actions plus vigoureuses et, en particulier, par les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Des situations de conflit continuent de prévaloir dans d'autres régions du continent. La question du Sahara occidental, problème africain, mérite, dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et dans le strict respect des principes de la Charte, une attention toute particulière, afin de déterminer les critères devant mettre d'aboutir à une juste solution respectant la dignité de tous les peuples intéressés.

M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)

La résolution AGH 104 adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation panafricaine constitue, à notre avis, le cadre juridique le plus approprié pour un règlement permanent de la question. Optant pour le dialogue entre le Front Polisario et le Royaume du Maroc comme le premier pas à accomplir, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) appellent d'abord à la recherche d'une solution pacifique qui conduira plus sûrement à l'institution d'un cessez-le-feu, condition préalable indispensable à un référendum sur l'autodétermination.

La position prise lors de la récente réunion ministérielle du Mouvement des pays non-alignés et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale reflètent un consensus international qui confère à la décision de l'Organisation de l'unité africaine la légitimité nécessaire pour poursuivre les efforts visant à son application.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, partie de la région centrale du continent africain, entretient avec les Etats voisins des relations dynamiques où le bon voisinage est un principe privilégié. Les mesures prises par l'Organisation de l'unité africaine et, dans ce cadre, les efforts consentis par le président de la République populaire du Congo afin de créer un climat favorable à la réconciliation nationale entre les populations du Tchad méritent notre plein appui.

Nous croyons que la paix au Tchad ne pourra être obtenue que par un processus de réconciliation nationale et la reconnaissance du droit des populations du Tchad, de décider pour elles-mêmes, sans aucune ingérence étrangère, des moyens qui pourront le mieux garantir la défense de leur identité nationale.

Au Moyen-Orient, les guerres qui assaillent la région continuent de préoccuper la communauté internationale, notamment lorsque leurs effets s'étendent à des Etats qui, traditionnellement pacifiques, sont attaqués pour avoir accueilli sur leur sol le représentant légitime d'un peuple dont le droit à un Etat indépendant et souverain a été injustement dénié. Nous sommes convaincus que, quel que soit le cadre convenu, régional ou international, pour la recherche d'une solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient, l'exclusion de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant légitime et authentique du peuple palestinien, ne pourra permettre d'y parvenir.

Dans la même région, un autre conflit conduit à la destruction injustifiée des ressources naturelles si nécessaires au développement des peuples concernés. Nous regrettons que la raison ait cédé devant l'intransigeance, et nous nous joignons à ceux qui lancent un appel à l'Iran et l'Iraq afin qu'ils mettent fin aux hostilités et conjuguent leurs efforts pour la cause commune des peuples arabes.

M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)

Nous suivons avec une profonde préoccupation l'accroissement de la tension en Amérique centrale. En cherchant une solution qui limite le conflit en Amérique centrale grâce à un accord qui respecte les droits légitimes et les intérêts de chaque pays concerné, l'initiative du Groupe de Contadora, parce qu'elle est fondée sur les principes consacrés dans la Charte, est à notre avis une alternative de paix valable qui devrait être appuyée et encouragée.

La mise en oeuvre des principes de notre Organisation, bien que source de raison et encouragement à persévérer, reste pour certains peuples un objectif insaisissable. Le droit d'un peuple à une véritable autodétermination et à l'indépendance ne devrait pas dépendre de sa compatibilité avec les opportunités régionales ou sous-régionales ou avec les intérêts de l'un ou l'autre Etat. En tant que droit absolu des peuples, il transcende les tentatives d'en justifier la violation en invoquant le respect du droit légitime des Etats à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. La non-ingérence a été l'arme brandie pour éviter la dénonciation de l'interruption d'un processus de décolonisation par l'emploi de la force contre un pays sans défense.

La lutte du peuple du Timor oriental s'est déjà étendue au-delà de ses frontières et tente, à l'étranger, de briser le mur du silence qui est incapable d'étouffer les cris d'émancipation du peuple Maubéré. La reconnaissance par la puissance administrante du fait colonial et la résistance armée du peuple Maubere, sous la conduite du FRETILIN, est la claire manifestation que ce peuple ne jouit pas encore du droit à une véritable autodétermination. Nous louons les efforts consentis par le Secrétaire général pour accomplir le mandat que lui a confié l'Assemblée générale et espérons que les pourparlers entre les parties, le Portugal et l'Indonésie, conduiront à un règlement négocié de la question essentielle : l'autodétermination du peuple du Timor oriental.

La division toujours existante de la péninsule coréenne et l'état de tension qu'elle entraîne est un souci constant pour notre pays. Nous louons et encourageons les contacts établis entre les deux parties et continuons de croire que seule la réunification pacifique de la Corée garantira la paix dans la région et donnera satisfaction aux aspirations légitimes du peuple coréen.

Les effets préjudiciables de l'ordre économique international actuel sur les pays en développement sont incontestables. Victimes innocentes de ces réalités, les enfants appellent tout particulièrement l'attention de la communauté

M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)

internationale. La décision prise par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) d'entreprendre un programme de vaccination à l'échelle mondiale jusqu'en 1990 est l'une des composantes de l'action requise et peut compter sur le plein appui de la République de Sao Tomé-et-Principe.

Aggravée par les effets conjugués de la crise économique mondiale et de catastrophes naturelles, la situation de nombreux pays africains, que caractérisent des niveaux de production très bas, une chute des gains à l'exportation, un service de la dette toujours plus élevé, des disettes et des capacités d'investissement réduites dans le secteur productif, ont particulièrement retenu l'attention de la communauté internationale.

Il est temps que nous exprimions ici notre gratitude au Secrétaire général pour les mesures qu'il a prises en vue d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la crise économique qui sévit en Afrique et par les nombreuses mesures qui ont suivi l'adoption, par l'Assemblée générale à la trente-neuvième session, de la Déclaration sur la situation économique critique en Afrique.

Conscients de la gravité de la situation, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont reconnu la responsabilité première des Etats africains pour surmonter la crise, déterminé, conformément au plan de Lagos, des mesures visant à relancer les économies africaines et lancé un appel à la communauté internationale, notamment aux différents organismes des Nations Unies, pour obtenir de l'aide sous diverses formes.

Pays insulaire qui figure sur la liste des pays les moins avancés, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, n'a pas été épargnée par les effets préjudiciables de la crise économique mondiale. Les effets de cette crise, associés à des facteurs internes, dont l'instabilité climatique, nous ont amenés à redéfinir nos priorités et à mettre en place un programme de relèvement et de revitalisation économiques fondé sur l'utilisation maximale du potentiel existant.

A cet égard, nous reconnaissons qu'un apport d'aide extérieure constitue au stade actuel une condition essentielle de succès, pour que, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous puissions à la fin de l'année, à Bruxelles, réaliser la première phase de la table ronde avec nos partenaires pour le développement économique de notre pays. Nous continuons de penser que les Etats Membres et autres organismes des Nations Unies feront preuve de compréhension et seront en mesure de contribuer substantiellement à cette initiative.

M. da Costa (Sao Tomé-et-Principe)

Nous renouvelons notre foi et notre totale acceptation des idéaux et principes des Nations Unies; nous pensons que cette quarantième session représentera un jalon dans l'histoire, et nous réaffirmons notre confiance et notre attachement collectif au rôle que les Nations Unies sont appelées à jouer dans la recherche d'un monde meilleur.

M. MWANGALE (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais féliciter chaleureusement le Président de son élection au poste élevé de la présidence de l'Assemblée générale à cette importante quarantième session. Je souhaite au Président ainsi qu'à son bureau plein succès dans ses efforts pour diriger les travaux de la quarantième session vers une conclusion heureuse. Je voudrais également présenter à son prédécesseur, le Représentant permanent de la République de Zambie, monsieur l'ambassadeur Paul Lusaka, nos chaleureuses félicitations et notre reconnaissance pour le dévouement et la sagesse avec lesquels il a dirigé les travaux de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également rendre hommage à notre éminent Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et à son personnel pour les bons services qu'ils continuent à rendre fidèlement à notre organisation.

De nombreux orateurs ont rappelé à juste titre au cours de nos débats les événements tragiques qui ont conduit à la fondation des Nations Unies. A la fin de la deuxième guerre mondiale, les peuples du monde entier ont décidé de préserver les générations futures du fléau de la guerre et, le 26 juin 1945, à San Francisco, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, ils ont signé la Charte des Nations Unies qui est entrée en vigueur le 24 octobre 1945, créant l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation s'est fixé des objectifs à remplir qui sont exposés à l'Article premier de la Charte. Au moment où nous sommes ici réunis pour réfléchir à nos succès, mais aussi à nos manquements, au cours des quatre dernières décennies, je souhaite, au nom de ma délégation, féliciter l'Organisation pour ses réalisations considérables. Je n'en mentionne que quelques-unes, où l'Organisation n'a épargné aucun effort et a largement réussi : premièrement, éviter un grand conflit mondial; deuxièmement, encourager le processus de la décolonisation par l'adoption et l'application de la résolution 1514 (1960) de l'Assemblée générale; troisièmement, promouvoir le respect des droits de l'homme; quatrièmement, adopter la déclaration et le Programme d'action concernant l'établissement du Nouvel ordre économique international et la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats; cinquièmement, codifier les instruments juridiques internationaux pour réglementer la conduite des Etats dans différents domaines, y compris l'adoption de la Convention sur le droit de la mer, à Montego Bay, Jamaïque, en 1982 qui constitue un jalon dans l'histoire de notre organisation.

M. Mwangale (Kenya)

La leçon de la deuxième guerre mondiale, notamment les bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki, devrait nous rappeler que la guerre ne devrait jamais être un moyen de résoudre les différends internationaux. En cette année du quarantième anniversaire, nous devrions manifester de nouveau notre attachement à la paix et à la coopération, en respectant strictement les principes de la Charte des Nations Unies, les dispositions des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les normes établies du droit international.

Les institutions déjà établies par la communauté internationale à cette fin et les progrès réalisés au cours des quarante dernières années devraient être renforcés pour garantir la pleine application de l'universalité de notre organisation, la décolonisation, le désarmement, le développement économique et le maintien intégral de la paix et de la sécurité internationales dans un climat qui respecte la souveraineté de chaque nation, la dignité et la valeur de chaque individu en pleine liberté. Le Kenya ne sera pas le dernier à déployer tous les efforts à cette fin. Nos aspirations nationales sont fermement enracinées dans une philosophie de paix, d'amour, d'unité et de développement qui s'exprime par une politique étrangère de non-alignement positif, de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres. Nous souhaitons souligner la responsabilité particulière que la Charte de notre organisation confère au Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien et la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, les résultats du Conseil de sécurité en la matière n'ont pas toujours été satisfaisants. En de trop nombreuses occasions, l'abus du droit de veto par certains membres permanents a provoqué sa paralysie devant plusieurs situations internationales explosives. Cela a contribué à diminuer la confiance dans les Nations Unies et à augmenter le nombre des actions unilatérales contraires à la Charte. C'est dans ce contexte que devraient être examinés les résultats obtenus par notre organisation face à des situations troublantes.

Je voudrais maintenant parler de la situation qui règne en Afrique du Sud. La persistance de l'apartheid est un obstacle à la paix et à la sécurité dans la région. En Afrique du Sud, des mesures répressives sont prises contre tous ceux qui s'opposent à l'apartheid et notamment contre la population noire. La proclamation de l'état d'urgence dans un certain nombre de villes et de districts

M. Mwangale (Kenya)

noirs devant l'opposition à l'apartheid n'est pas une solution mais une aggravation du problème. L'escalade des émeutes politiques et de la violence sociale qui a secoué le pays est une preuve évidente du rejet total de l'apartheid perpétué par le régime raciste. L'intensité et l'ampleur des soulèvements et des manifestations montrent que la patience des opprimés est à bout. Le régime devrait comprendre que ni l'épreuve de force ni la brutalité ne peuvent neutraliser les exigences de changement. Le peuple ne demande rien d'autre, et il le demande résolument, que la démocratie, l'égalité et la justice. Le Kenya appuie sans aucune réserve ces exigences. Nous condamnons le régime raciste qui a déclaré l'état d'urgence dans les villes et les districts noirs d'Afrique du Sud ainsi que les brutalités qui ont suivi. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne peut y avoir de paix tant que les droits et les aspirations légitimes de la population noire et des Sud-Africains dans leur ensemble ne seront pas respectés. Nous continuons à nous opposer à la création des bantoustans car ils renforcent l'apartheid et servent de bases internes appauvries que le régime raciste à l'intention d'utiliser pour provoquer des conflits au sein des communautés noires du pays.

Le Kenya appuie les mouvements de libération de l'Afrique du Sud dans leur lutte contre l'oppression, l'exploitation et le refus du droit au plein exercice de leur droit légitime à l'autodétermination. Nous sommes profondément préoccupés devant l'intensification des arrestations arbitraires, des incarcérations sans jugement, des massacres tragiques des opposants sans défense à l'apartheid, qui sont à l'ordre du jour en Afrique du Sud. Nous exigeons de nouveau que l'apartheid soit immédiatement démantelé, que Nelson Mandela ainsi que tous les autres prisonniers et détenus politiques soient relâchés sans condition et que des accords soient établis immédiatement pour organiser une conférence constitutionnelle à laquelle tous les Sud-Africains participeraient afin d'établir l'avenir de leur pays.

Nous sommes pleinement conscients de l'arrogance du régime raciste et de son mépris envers la volonté de la communauté internationale, des résolutions de l'Assemblée générale et des décisions du Conseil de sécurité. Nous savons aussi que le régime raciste se sert des négociations comme d'un camouflage et s'engage en même temps dans des manoeuvres douteuses et trompeuses destinées à renforcer l'apartheid et à donner l'illusion que le régime oeuvre en vue d'assurer le

M. Mwangale (Kenya)

bien-être pacifique des habitants opprimés de ce pays. Dans ces conditions et afin d'obliger l'Afrique du Sud à démanteler l'apartheid, nous prions le Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités qui lui ont été confiées et d'imposer des sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud, telles qu'elles sont prévues par le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous exigeons des sanctions totales car l'apartheid n'est pas seulement un fléau mais c'est également une menace à la paix et à la sécurité internationales, un crime contre l'humanité et une insulte aux fondements mêmes du droit international. Le fléau qu'est l'apartheid ne peut pas être réformé. Nous félicitons les gouvernements et les institutions qui appliquent volontairement des sanctions contre le régime raciste et les individus qui ont pris des mesures positives pour faire pression sur l'Afrique du Sud afin qu'elle abandonne l'apartheid. En outre, nous aimerions que d'autres mesures soient prises, comme la cessation totale de la coopération économique, militaire et technique que l'Afrique du Sud continue de recevoir de la part de certains Membres de l'Organisation.

M. Mwangale (Kenya)

S'agissant de la question de Namibie, les efforts des Nations Unies continuent de se heurter à l'occupation illégale du territoire par le régime raciste de l'Afrique du Sud. Au lieu de coopérer avec les Nations Unies, le régime raciste s'est mis à créer des institutions inutiles grâce auxquelles il espère empêcher l'indépendance de la Namibie. La communauté internationale doit recourir à tous les moyens possibles afin de garantir l'application intégrale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le Kenya continuera à apporter un appui total à la South West Africa People's Organization (SWAPO), le mouvement de libération nationale de la Namibie et le seul et authentique représentant du peuple namibien. Nous rejetons toutes tentatives de lier l'indépendance de la Namibie à des problèmes externes hors de propos.

Le régime raciste continue de mener des actes d'agression contre les Etats africains indépendants de la région, notamment l'Angola, le Botswana, le Lesotho et le Mozambique. Il se livre à l'intimidation, à la déstabilisation, au terrorisme, au sabotage et emploie des mercenaires et des agressions brutales contre les Etats de première ligne. Nous condamnons ces activités du régime raciste et notamment l'invasion récente de l'Angola. Nous sommes convaincus que le régime raciste ne se livrerait pas à ces actes sans un appui et un soutien extérieurs.

Il est regrettable que, depuis bientôt 40 ans, nous n'ayons pu régler les problèmes du Moyen-Orient. Au coeur du conflit dans la région se trouve le sort du peuple palestinien qui a été déraciné de ses foyers ancestraux et s'est vu dénier la possibilité d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Le conflit continue de s'aggraver et s'est même étendu à l'ensemble de la région.

De plus, il est apparu que des pays voisins ou éloignés ne sont pas à l'abri de l'agression israélienne. La situation tragique du Liban le montre bien. Le récent raid israélien contre le quartier général de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à Tunis, est une violation flagrante de l'intégrité territoriale de l'Etat africain épris de paix qu'est la Tunisie. Nous déplorons la mort de femmes et d'enfants innocents qui ont perdu la vie à la suite de cet acte que nous condamnons énergiquement. De telles actions ne peuvent être justifiées par le droit international et les règles de conduite internationales. Nous invitons Israël à respecter et à appliquer intégralement la résolution 573 (1985) adoptée le 4 octobre 1985 par le Conseil de sécurité. A maintes reprises, la communauté internationale s'est prononcée sur l'inadmissibilité de l'acquisition de

M. Mwangale (Kenya)

territoires par l'emploi ou la menace de l'emploi de la force. Le Kenya partage pleinement cette opinion et engage Israël à se retirer de tous les territoires occupés depuis la guerre de 1967.

Nous sommes fermement convaincus qu'aucune nation ne doit justifier sa propre existence au détriment d'autres. Nous croyons que tous les Etats de la région ont un droit égal à vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationales sûres et reconnues. Nous réaffirmons qu'aucune paix durable ne pourra être assurée dans la région tant que les Palestiniens ne pourront exercer leurs droits légitimes à l'autodétermination et à leur propre Etat indépendant dans la région.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq est déplorable. Ma délégation se joint à celles qui ont lancé un appel pour que les belligérants engagent de façon pressante des négociations pacifiques en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables dans la région.

En ce qui concerne la situation au Kampuchea, nous appuyons les efforts visant à trouver un règlement pacifique négocié et réaffirmons le droit du peuple de ce pays à décider de son propre destin, sans ingérence ou intervention extérieures. Il est essentiel que toutes les troupes étrangères se retirent.

De même, la situation en Afghanistan n'a pas changé. Nous réaffirmons le besoin pressant que toutes les troupes et forces étrangères se retirent du pays.

S'agissant de la péninsule coréenne, nous sommes heureux de constater l'amorce de contacts et d'entretiens entre les deux parties. Le Kenya se félicite et encourage ces événements, car il croit fermement que les contacts directs sont la meilleure façon de réduire les tensions dans la péninsule et peuvent conduire à une solution pacifique de la question coréenne conformément aux trois principes énoncés dans la Déclaration commune Nord-Sud du 4 juin 1972, à savoir l'indépendance, la réunification pacifique et l'unité nationale renforcée.

En Amérique centrale, les tensions et les conflits persistent toujours, alimentés par des facteurs internes et externes. Héberger, financer et armer les groupes dissidents dont l'objectif est de déstabiliser et de renverser les gouvernements légitimes ne sont pas des moyens propres à trouver une solution pacifique aux problèmes de la région. Nous appuyons pleinement les initiatives de paix du Groupe de Contadora et lançons un appel aux pays et parties engagés afin

M. Mwangale (Kenya)

qu'ils règlent leurs problèmes de façon pacifique dans un esprit de bon voisinage en respectant leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale respectives.

Depuis que le monde est entré dans l'ère nucléaire, le spectre de l'autodestruction et de l'anéantissement définitif de l'humanité a toujours été présent. A la recherche d'une défense crédible, on a mis au point des armes très destructrices et d'autres encore plus destructrices sont en cours d'élaboration au nom de la dissuasion. Des milliards de dollars sont dépensés pour la fabrication d'armements tandis que des millions de personnes pâtissent chaque jour de la pauvreté, de la maladie, de la malnutrition et de la famine. Des ressources aussi considérables englouties pour accroître les arsenaux devraient être détournées pour aider à soulager les problèmes socio-économiques et humains que connaît actuellement le monde, notamment les pays en développement. A cet égard, le Kenya se félicite sincèrement et appuie fermement l'initiative prise par l'Assemblée de convoquer une conférence internationale sur les rapports entre le désarmement et le développement.

La reprise, à Genève, des entretiens soviéto-américains sur la limitation des armements est un autre signe encourageant qui permet d'espérer que sera écartée la sombre perspective de la destruction totale de l'humanité par les armements nucléaires sur la terre et dans l'espace extra-atmosphérique. Le sort de tant de gens n'a jamais tant qu'aujourd'hui dépendu des décisions et des actes de quelques-uns. Nous prions instamment les parties en cause de faire preuve de la plus grande volonté politique et de négocier franchement, en toute bonne foi et de façon constructive. De l'avis de ma délégation, ces négociations devraient inclure des arrangements fiables et vérifiables de sécurité pour renforcer la confiance, éviter l'escalade de la course aux armements et diminuer les arsenaux actuels.

Une démarche pratique que l'on pourrait adopter pour renforcer la paix et la sécurité internationales consisterait à créer des zones de paix dans différentes régions du monde. Cette année, le projet de traité sur une zone dénucléarisée dans le Pacifique sud a été accepté par les pays de la région. Le Kenya appuie cette initiative et la considère comme un fait positif.

S'agissant de favoriser la paix, la stabilité et la coopération dans la région de l'océan Indien, le Kenya partage pleinement l'opinion que la première mesure pour la création d'une zone de paix dans la région de l'océan Indien est de

M. Mwangale (Kenya)

convoquer la conférence internationale que l'on attend depuis si longtemps. La conférence permettrait d'harmoniser les points de vue des Etats du littoral et de l'arrière-pays ainsi que ceux des puissances principales et des utilisateurs des voies maritimes. Le succès de la conférence dépendrait largement de l'attachement ferme et résolu des pays de la région, des grandes puissances et des utilisateurs des voies maritimes aux principes de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

Quant à l'Antarctique, il importe que les activités dans la zone soient menées par la communauté internationale dans son ensemble et dans l'intérêt commun. A cet égard, on doit bien comprendre et souligner l'initiative et l'appel lancés par le Mouvement des pays non alignés en vue d'une déclaration attribuant toutes les ressources de l'Antarctique à la communauté internationale, comme faisant partie du patrimoine commun de l'humanité tout entière. En effet, tous les Etats, quels que soient leur importance, leur système socio-économique ou leur état de développement, ont un intérêt légitime dans l'Antarctique et devraient avoir leur mot à dire dans la gestion et le développement de ses ressources. Cela peut et devrait être fait en révisant judicieusement le régime de traité existant.

M. Mwangale (Kenya)

Nous commémorons le quarantième anniversaire de la création de notre organisation, mais l'économie mondiale en général se heurte toujours à une récession persistante et désastreuse, dont les effets catastrophiques ont pratiquement arrêté l'impulsion du développement de l'immense majorité des pays en développement. La réduction des nouveaux investissements, la suspension des projets de développement à long terme et des programmes publics, les coupes sombres dans les dépenses prévues pour les secteurs sociaux que ces pays endurent en ces temps de récession, ont presque provoqué dans nombre d'entre eux des bouleversements sociaux et politiques. Ces difficultés sont trop profondément ancrées pour que l'on puisse les surmonter facilement dans quelques pays dans le cadre du redressement économique.

Il est certain que la prolifération des politiques protectionnistes dans les pays industrialisés n'a pas rendu la tâche plus aisée. Même les accords actuels sur les produits de base, utiles à la communauté internationale ces dernières années, se désagrègent maintenant, car les pays industrialisés ne les appuient pas politiquement. En matière de finances, par exemple, en plus des incertitudes concernant l'échelonnement de la dette, les contraintes découlant des taux d'intérêt élevés et les courants inadéquats de l'aide publique au développement, la diminution drastique des prêts bancaires et les tendances déflationnistes du système monétaire international ont gêné toute activité économique dans un grand nombre de pays en développement. Il faut absolument, pour que l'économie mondiale reste saine, que la croissance dans les pays en développement soit un processus autonome et non pas simplement un sous-produit d'une croissance extérieure, car si nous ne traitons pas, de façon adéquate et équitable, les problèmes plus fondamentaux de structure, la crise nous submergera. Nous devons donc agir avec sérieux et pragmatisme avant qu'il ne soit trop tard.

On se rappellera que l'Assemblée générale, lors de sa trente-neuvième session, consciente de la grave crise économique et sociale du continent africain, a adopté la résolution 39/29, qui comporte en annexe la Déclaration sur la situation économique critique en Afrique. La région africaine, qui compte aujourd'hui le plus grand nombre de pays les moins avancés du monde, souffre toujours de la famine et de pénuries alimentaires, de la stagnation dans la croissance économique, des termes défavorables de l'échange, des taux élevés de croissance démographique, du chômage et du sous-emploi, des taux d'intérêt élevés, de la dégradation de

M. Mwangale (Kenya)

l'environnement provoquée par la sécheresse et la désertification, et de la diminution de l'aide publique au développement (APD).

En passant en revue les problèmes urgents auxquels l'Afrique doit faire face, je tiens à insister sur la situation exceptionnellement grave que connaît le continent, car il ne s'agit pas seulement d'une crise économique, mais d'une tragédie humaine. Pour apprécier pleinement l'ampleur des souffrances causées, il faut se souvenir que 5 millions d'enfants, croit-on, sont morts en 1984 à la suite de la famine, et que plus de 150 millions de personnes ont eu à faire face au danger de la disette au cours de cette même année. En même temps, la production alimentaire par habitant a diminué de 11 p. 100 par rapport à 1970 alors que le revenu par habitant dans la plupart des pays africains a diminué progressivement au cours des dernières années.

Ce tableau particulièrement sombre fait un devoir à la communauté internationale d'élaborer un plan général, que ce soit à court ou à long terme, pour pallier cette situation tragique. Si les gouvernements africains reconnaissent qu'ils ont la responsabilité essentielle de mettre fin à la crise, elle est d'une telle complexité que les efforts nationaux doivent être complétés par une action internationale si nous voulons relancer le continent sur la voie du développement.

En Afrique, nous ne restons inactifs. On se rappellera que dès le mois d'avril 1980, les chefs d'Etat et de gouvernement africains, conscients des problèmes de développement du continent, ont adopté le fameux "Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos". Le Plan d'action donne des directives générales de développement, identifiant les priorités à établir pour la reprise économique de l'Afrique. Récemment, les chefs d'Etat et de gouvernement africains, réunis une fois de plus pour un sommet économique à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 18 au 20 juillet, ont passé en revue l'application du Plan de Lagos et ont présenté des mesures pratiques à court, moyen et long terme, pour trouver une solution permanente aux problèmes qu'a connus le continent au cours des années passées.

Les recommandations qui figurent dans la Déclaration d'Addis-Abeba ont été présentées à cette session de l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. J'espère sincèrement, et j'escompte, que l'Assemblée générale examinera ces recommandations immédiatement et prendra les mesures qui s'imposent. Nous espérons que l'Assemblée approuvera à l'unanimité la proposition faite au cours de la Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de convoquer une session extraordinaire pour examiner en détail la crise

M. Mwangale (Kenya)

économique et sociale que traverse le continent et présenter des solutions pragmatiques.

L'augmentation spectaculaire du volume de la dette extérieure de l'Afrique et le lourd fardeau du service de la dette inquiètent beaucoup tous les Etats Membres. A la fin de 1984, la dette totale de tous les pays africains était estimée à 558 milliards de dollars des Etats-Unis et devrait dépasser 170 milliards de dollars à la fin de 1985. Le service total de la dette en pourcentage des recettes d'exportation était de 19,8 p. 100 en 1982 et de 27,4 p. 100 en 1983. Pour certains pays, ce ratio du service de la dette est supérieur à cette moyenne, alors que l'on admet généralement qu'il ne devrait pas dépasser 20 p. 100 des recettes d'exportation. Le coût croissant de l'importation des produits et des services de première nécessité, notamment des produits industriels, est indispensable à un développement économique accéléré des pays africains. Par conséquent, ces pays doivent continuer à emprunter pour compléter leurs ressources nationales, et c'est l'une des causes essentielles de la dette extérieure de l'Afrique. Voilà pourquoi il faut réitérer l'appel lancé par le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) afin qu'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique soit convoquée de toute urgence. Elle constituera une instance où les créditeurs et les débiteurs internationaux pourront examiner la dette extérieure de l'Afrique en vue de parvenir à des solutions à court, à moyen et à long terme pour réduire le problème de la dette africaine.

Nous sommes heureux que la communauté internationale ait reconnu de plus en plus qu'il importe de redresser la situation en Afrique. En effet, on a, par exemple, promi des ressources pour un fonds de services spéciaux pour l'Afrique subsaharienne à la Banque mondiale et une assistance importante au cours de la Conférence sur la situation d'urgence en Afrique en mars 1985. La réaction des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des particuliers, y compris des artistes, est louable. Toutefois, malgré ces mesures et un certain nombre d'engagements bilatéraux et autres, les projections indiquent une diminution des courants de capitaux à des conditions favorables à l'Afrique subsaharienne au cours des années à venir, compte tenu de la réduction de certains courants et de l'augmentation de l'amortissement prévu. Selon ma délégation, l'effort de mobilisation des ressources au niveau international ne répond absolument pas à l'objectif fixé.

M. Mwangale (Kenya)

Dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, de nombreux pays subissent des pertes sérieuses - entre 25 et 30 p. 100 des récoltes - du fait en partie des dégâts provoqués par les insectes, d'une mauvaise manutention et de l'absence d'entrepôts. Plus que toute autre chose, les entrepôts sont la clef de l'augmentation de la production agricole accrue et de la sécurité alimentaire. La communauté internationale devrait donc accorder la priorité à la création d'entrepôts pour les pays en développement. Mon pays est bien résolu à parvenir à l'autosuffisance alimentaire complète pour chaque Kényan. A cet égard, notre politique alimentaire nationale et le District Focus for Rural Development lancé récemment sont en cours de réalisation. Le District Focus, dont l'objectif est de faire bénéficier la population du développement et de la placer au centre de la planification du développement, est censé mettre l'accent sur le développement des régions rurales du Kenya où habite plus de 80 p. 100 de la population du Kenya. L'industrialisation est étroitement liée à la production alimentaire. Je me réjouis de la récente conversion de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en institution spécialisée. Nous attendons de l'ONUDI, seizième membre de la famille des institutions spécialisées des Nations Unies, qu'elle apporte sa contribution attendue au processus d'industrialisation des pays en développement, notamment des pays de l'Afrique subsaharienne.

Je suis convaincu que l'objectif de tous les efforts de développement est l'amélioration de la qualité de la vie. A cet égard, je tiens à noter avec satisfaction les efforts déployés dans les domaines économique et social par le système des Nations Unies, notamment la stratégie arrêtée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) pour amener une révolution dans la survie et la croissance des enfants et les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour améliorer le développement des ressources humaines. Je tiens également à exprimer ma satisfaction personnelle, et celle du Gouvernement et du peuple du Kenya, pour les travaux remarquables que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) continuent de faire au service de l'humanité dans leurs domaines respectifs de compétence.

M. Mwangale (Kenya)

Des avantages réciproques résultent de la coopération économique entre pays développés et pays en développement ainsi que de la coopération entre pays en développement. Le Kenya désire souligner, en tant que point prioritaire, la coopération entre pays en développement, notamment aux niveaux régional et sous-régional. Les pays de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe travaillent actuellement à la mise au point d'une zone commerciale préférentielle (PTA) qui, à long terme, pourrait englober 23 pays, avec un marché potentiel de plus de 160 millions de personnes. En tant que pays du littoral, nous sommes partie au Northern Corridor Transit Agreement, récemment conclu conjointement avec nos voisins de l'arrière-pays. Nous participons également de façon active à la Djibouti-based Inter-governmental Authority on Drought and Desertification (IGADD), qui vient d'être créée. A cet égard, nous aimerions lancer un appel aux Etats Membres, aussi bien développés qu'en développement, pour qu'ils accroissent leur soutien en vue de promouvoir, par tous les moyens possibles, les efforts entrepris pour renforcer la coopération économique Nord-Sud et Sud-Sud.

Pour terminer, je voudrais rappeler que cette année du quarantième anniversaire de notre organisation est également l'année du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Etant donné que ces anniversaires coïncident avec l'Année internationale de la jeunesse : participation, développement, paix, la communauté internationale devrait saisir cette occasion pour renouveler son attachement au bien-être de la jeunesse, notamment en matière d'éducation, de formation, de santé et d'emploi. La jeunesse représente l'épine dorsale de toutes les sociétés et devrait, à ce titre, se voir accorder la priorité la plus élevée dans le secteur du développement national. Bien que beaucoup ait été fait au cours de l'Année internationale de la jeunesse, les faits qui ont marqué l'Année ont été éclipsés par de nombreux autres événements. Nous espérons que le cadre de futures stratégies concrètes et orientées vers l'avenir, en faveur de la jeunesse, pourra être adopté lors de la Conférence mondiale des Nations Unies pour l'Année internationale de la jeunesse, qui doit avoir lieu à un stade ultérieur de la présente session de l'Assemblée générale.

On se rappellera que, dès 1972, l'Assemblée générale avait choisi l'année 1975 comme année devant être consacrée particulièrement à une action plus poussée en vue

M. Mwangale (Kenya)

de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, assurer l'intégration complète des femmes à l'effort de développement global et accroître la contribution des femmes au renforcement de la paix mondiale. En 1975, l'Assemblée a proclamé la décennie allant de 1976 à 1985 Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix.

La Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui s'est terminée à Nairobi en juillet dernier, représente un jalon important et a été à vrai dire une riche expérience pour la plupart d'entre nous. Le Gouvernement et en fait l'ensemble du peuple du Kenya ont, grâce la coopération du système des Nations Unies, fait de leur mieux pour permettre à la conférence de se dérouler dans une atmosphère propice à l'obtention de résultats. Je voudrais saisir cette occasion, au nom du Gouvernement et du peuple du Kenya pour remercier l'ensemble de la communauté internationale pour la coopération, la compréhension et la bonne volonté dont elle a fait montre et qui ont dominé tout au long de la Conférence, ce qui a permis d'aboutir à l'adoption par consensus des Stratégies de Nairobi axées sur l'avenir. Nous nous réjouissons à la perspective de contribuer aux efforts visant la mise en oeuvre de ces stratégies de Nairobi. C'est un honneur pour l'Afrique, et en fait pour le Kenya, que ce soit sur notre terre que la communauté internationale ait adopté ces stratégies. Il faut y voir une nouvelle affirmation de l'attachement et du dévouement de tous aux objectifs, aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies.

En cette quarantième session, et alors que nous entamons les 40 prochaines années des Nations Unies et davantage, je désire, au nom du Gouvernement et du peuple kényens, saisir cette occasion pour renouveler notre confiance, notre attachement et notre dévouement aux nobles principes, buts et objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous adressons nos vœux les meilleurs au Secrétaire général, à son personnel et à tous ceux qui sont rassemblés ici aujourd'hui, au moment où nous consacrons tous nos efforts à la recherche de la paix mondiale, de la sécurité et de la coopération. Que les pays, grands ou petits, et les peuples du monde entier se soucient du bien-être des autres dans ce monde interdépendant qui est le nôtre! Favorisons la coopération et permettons à la justice d'être notre bouclier et notre défenseur; que la paix et l'amour soient notre prospérité!

M. Mwangale (Kenya)

Ouvrons dans l'unité pour que le monde soit, pour les générations présentes et futures, un monde de vie meilleure!

M. GBEZERA-BRIA (République centrafricaine) : Notre organisation a 40 ans! Elle est adulte. Et le monde se devait, pour la circonstance, de célébrer un anniversaire heureux en exaltant des idéaux aussi nobles que la paix et la sécurité, l'harmonie et la coopération entre les nations. Or la commémoration du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies va se tenir dans une atmosphère particulièrement incertaine, lourde et inquiète, contrariée qu'elle est dans son action par les conséquences toujours insoupçonnées de la guerre, les rigueurs et les adversités des temps actuels.

Pourtant, par son caractère vivant et dynamique, la Charte aurait pu favoriser la maîtrise des mutations futures. Il n'en a pas toujours été ainsi, comme en témoigne l'état du monde, dont les manifestations rappellent quelquefois le climat qui prévalait à la veille de la seconde conflagration mondiale.

La coalition qui s'était formée hier pour défendre la cause de la liberté s'est vite rompue pour la combattre. La liberté elle-même, inhérente à tout homme, tout peuple, et pour laquelle tant d'hommes, de femmes, sans distinction aucune de race ou de religion, sont tombés n'est que le fruit d'un marchandage, sinon d'une conquête souvent douloureuse pour certains peuples d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie et d'Amérique latine.

Au moment où, dans le même temps, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, tout se passe comme si, concernant le destin du peuple namibien et du peuple sud-africain, la communauté internationale ne devait se contenter que d'une condamnation rituelle de l'absurdité de l'occupation et de l'apartheid pratiqués par le régime de Pretoria. La Namibie doit accéder à l'indépendance sans condition préalable. Par ailleurs, des actions courageuses du type de celles en cours sont de nature à favoriser la démocratisation de la société sud-africaine et l'avènement de l'égalité raciale.

La question palestinienne, qui est au coeur de la situation au Moyen-Orient, ne connaît guère non plus de sort meilleur. Pour la République centrafricaine, le peuple palestinien doit jouir de tous ses droits inaliénables, y compris le droit à une patrie; de même, tous les Etats de la région doivent vivre dans des frontières sûres et reconnues.

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

La situation au Kampuchea démocratique appelle une solution d'ensemble, qui assurerait le retrait de toutes les forces étrangères, le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale ainsi que le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination sans aucune ingérence extérieure.

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

Les aspirations légitimes du peuple coréen à une réunification pacifique et indépendante de la patrie ainsi que la nécessité de consacrer, dans l'intervalle, l'universalité de l'Organisation mondiale par l'admission, simultanée ou non, des deux Corée, restent encore lourdement hypothéquées dans leur réalisation par les menaces qui pèsent sur l'équilibre de la paix dans la région.

La coopération qu'organisait la Charte entre les nations aux fins d'éviter le retour aux conditions ayant généré la rupture de la paix sous la Société des nations a également vite fait place au mépris et à l'indifférence de sorte qu'on assiste aujourd'hui à une véritable crise du multilatéralisme.

Du coup, les pays du tiers monde ont à faire face à nombre de difficultés que ne laissait prévoir l'évolution de la situation internationale. Tous ces facteurs ne peuvent que rendre précaire le règne de la paix et de la sécurité que souhaitaient les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Telle est la réalité du monde au moment où nous sommes ici rassemblés pour célébrer les quarante années de l'Organisation mondiale.

Quelque amère que soit cette réalité, il n'y a pas lieu de verser dans un pessimisme excessif car il est au moins un motif de satisfaction, c'est que les Nations Unies existent et que cette existence est ressentie par les peuples du monde comme étant une nécessité.

Il ne s'agira pas pour nous de dresser un bilan somme toute fastidieux des quarante années d'activités de l'Organisation des Nations Unies, ni de lui faire un procès au regard des manquements qu'elle aurait accusés là où on attendait beaucoup d'elle, ni de lui délivrer un certificat de satisfecit là où elle aurait brillé par une action positive.

Il s'agira beaucoup plus de voir, à partir de ce qui existe, comment faire pour en obtenir une amélioration, autrement dit comment faire jouer aux Nations Unies leur rôle dans un monde, nous en convenons parfaitement tous, en profonde mutation. Une telle démarche ne pourra que procéder d'une réflexion sur l'avenir de l'Organisation.

Mais avant d'y convier cette auguste assemblée, qu'il nous soit permis, monsieur le Président, et au nom de la délégation de la République centrafricaine, de vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de cette session anniversaire de la création de notre organisation, en laquelle le peuple centrafricain nourrit beaucoup d'espoir quant aux résultats des travaux. Votre

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

expérience d'homme d'Etat averti, alliée à votre parfaite connaissance des problèmes internationaux en sont un gage certain. Le concours de notre délégation vous est d'avance et entièrement acquis.

A votre prédécesseur, S. Exc. Paul Lusaka, nous voudrions renouveler notre reconnaissance d'avoir présidé avec beaucoup de succès et dans un contexte international particulièrement austère, la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Enfin, la détermination et le dévouement avec lesquels le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, sert la cause de l'Organisation emportent l'admiration et le soutien de la République centrafricaine.

En quarante années d'existence, nous avons pu mesurer le chemin parcouru par l'Organisation des Nations Unies et également relever ce qui a pu l'empêcher d'atteindre pleinement les objectifs que lui assignaient ses promoteurs à travers la Charte. La pratique, les événements, les intérêts et les privilèges d'antan continuent de contrarier l'esprit de la Charte et on a dû parfois, au regard d'une situation donnée, trouver plusieurs interprétations à celles de ses dispositions pertinentes. Le pari d'un monde meilleur fondé sur l'application de la Charte, c'est à dire la préservation de la paix et de la sécurité internationales, la compréhension et le rapprochement entre les peuples ne pouvaient qu'en être faussés.

Les Nations Unies restent alors confrontées à une série de problèmes qui conditionnent profondément leur avenir. Le chantage et l'intimidation, la subversion et le terrorisme, la cristallisation du monde en blocs, l'absence de démocratisation des relations entre les Etats, la course effrénée aux armements et les inégalités de développement, du fait de leurs implications, constituent une menace permanente à l'équilibre de la paix. S'agissant du développement, comment imaginer en effet que les Nations Unies puissent s'acquitter de leur mission alors que dans le même temps, les deux tiers de l'humanité, par leur condition, sont comme privés du droit au développement, donc du droit à la vie.

En jetant un regard sur la condition économique des pays du tiers monde, et particulièrement ceux de l'Afrique, la première question qui vient à l'esprit est de savoir pourquoi ils accusent un tel retard dans leur développement. Les réponses varient.

Il est cependant certain que l'avenir de l'économie de ces pays est entre leurs mains et qu'ils ont les premières responsabilités dans l'action à entreprendre dans ce domaine. Ils l'ont compris et s'emploient, dans le cadre

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

d'une planification cohérente, à mobiliser de façon rationnelle les ressources dont ils disposent. Ils ont même compris que l'amélioration de leur situation, au regard du caractère souvent étroit de leurs espaces économiques, appelait des efforts non seulement au plan national mais également sous-régional, régional, voire continental. C'est le cas dans notre sous-région de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Les rencontres organisées dans chacun de ces cadres font clairement apparaître que la question du développement reste au centre des préoccupations de ces pays. Malheureusement, tous ces efforts sont d'un succès incertain.

La famine, la maladie, la malnutrition, l'analphabétisme demeurent encore le lot quotidien de la plupart des peuples du tiers monde. Les différentes stratégies entreprises pour atteindre le minimum dans la voie du développement ont souvent été vouées à l'échec, perturbées qu'elles sont dans de nombreux cas par les effets cumulés et conjugués de la crise économique internationale, la structure inadéquate et injuste du système économique actuel, la baisse des recettes d'exportation, le difficile accès aux sources de financement et, notamment, à l'aide publique au développement dont le tarissement nécessite d'urgentes mesures de correction.

Certains de ces pays et notamment ceux d'Afrique ont à faire face à une nouvelle forme d'adversité : la sécheresse et la désertification. La solution de l'ensemble de ces problèmes dépasse largement le cadre national et régional tant il est vrai que les courants économiques existants sont beaucoup plus intenses entre pays du tiers monde d'une part et pays développés d'autre part que dans les rapports mutuels entre les premiers.

Cette solution passe donc nécessairement par une concertation au niveau international dont l'Organisation des Nations Unies constitue une tribune et un cadre privilégiés. Dans cette optique, les pays développés, dans un élan de solidarité et de justice sociale, devraient contribuer à soutenir l'effort de développement entrepris par les moins développés.

Tout d'abord, en donnant effet à celles des résolutions pertinentes des Nations Unies qui créent un véritable droit au développement en faveur des pays économiquement attardés et en organisent les modalités. Dans la mesure où l'aide financière internationale joue un rôle important dans le processus de

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

l'accélération du développement, les pays industrialisés devraient également s'efforcer d'accroître l'aide publique au développement en même temps qu'ils pourraient soutenir financièrement les actions entreprises dans le cadre des Nations Unies par rapport à un programme intéressant les pays du tiers monde, tel le cas de programme visant l'immunisation universelle des enfants, auquel certains pays, à qui la République centrafricaine exprime ici sa gratitude, viennent de contribuer de manière substantielle. Il ne fait pas de doute que cette action que les pays en développement devraient largement soutenir, ne pourra que favoriser la campagne de survie des enfants.

Une attention particulière devrait être accordée ensuite aux revendications des pays du tiers monde tendant à obtenir avec leurs partenaires de l'hémisphère nord la tenue de négociations globales qui permettraient de dégager une redéfinition des rapports économiques internationaux sur une base entièrement nouvelle.*

Enfin, reste la grave question de la dette extérieure pour laquelle, si rien n'était fait au niveau de la communauté internationale, les pays du tiers monde et particulièrement ceux d'Afrique ne pourraient plus prétendre accéder au développement.

* Le Président assume la présidence.

M. Gbezera-Bria (Rép. centrafricaine)

A ce sujet, nous estimons nécessaire l'organisation d'une conférence internationale au cours de laquelle sera examinée cette question. Une telle conférence viserait à réaffirmer le principe du remboursement modulé des dettes privées et à envisager la possibilité de transformer en dons les dettes publiques, tant il est vrai que les pays développés ont également, du point de vue historique, une part de responsabilité dans l'actuelle situation des pays en voie de développement.

L'utilité d'une organisation comme les Nations Unies est fonction de l'intérêt qu'y attachent les Etats Membres ainsi que de leur volonté de lui assurer tous les moyens de sa mission.

Elle est également fonction de l'utilisation que font ces mêmes Etats des différents mécanismes prévus par la Charte et qui organisent, sur la base du droit et par une défense collective de la paix, la coopération, la compréhension et le rapprochement entre Etats.

Réfléchir sur l'avenir d'une telle organisation, c'est bien évidemment étudier ses possibilités d'adaptation à l'évolution du temps et parallèlement chercher à renforcer ses moyens d'action dans tous les domaines de la vie internationale et particulièrement dans ceux où son intervention n'était encore que limitée. Les questions de la révision de la Charte et du développement des pays du tiers monde relèvent de ceux-là.

Puisse la commémoration de ce quarantième anniversaire de notre organisation être l'occasion de notre foi renouvelée dans la Charte et la réaffirmation de notre volonté d'en préserver les buts et surtout d'en appliquer les principes.

Tel est le voeu que formule S. Exc. André Kolingba, président de la République, chef de l'Etat et du gouvernement, qui souhaite beaucoup de succès à nos travaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat général.

Le Représentant permanent du Mexique a demandé à faire une déclaration et je lui donne la parole.

M. MOYA-PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Je fais cette première déclaration en séance plénière pour répondre, encore que brièvement, aux multiples témoignages de solidarité et de sollicitude à l'égard de mon pays qui nous ont été apportés lors du débat général qui vient de se terminer cet après-midi. Au nom du peuple et du Gouvernement du Mexique, je tiens à remercier

M. Moya-Palencia (Mexique)

individuellement chacun des orateurs pour leurs paroles généreuses de soutien face aux conséquences tragiques des tremblements de terre qui ont ravagé mon pays les 19 et 20 septembre. Cette réaction spontanée de la communauté internationale nous a émus et réconfortés.

Outre les efforts de sauvetage et les mesures d'urgence que le Président du Mexique a dirigés dès le début, nous avons établi le 9 octobre une Commission nationale de reconstruction, présidée par le chef de notre Etat, et regroupant des représentants des secteurs public, social et privé. Ainsi a été renforcée l'unité des Mexicains, consolidé l'effort national et canalisée l'aide internationale. A cet égard, nous souhaitons renouveler nos remerciements au Secrétaire général pour la rapidité et l'efficacité avec lesquelles il a donné effet à la demande de l'Assemblée générale figurant dans la résolution 40/1 en désignant Mlle Margaret Joan Anstee, secrétaire général adjoint, qui est ainsi chargée de coordonner l'aide internationale au Mexique dans le cadre du système des Nations Unies. Elle se trouve actuellement dans mon pays, où elle parcourt les régions sinistrées, et où elle a commencé sa tâche de coordination.

Le Mexique est debout, surmontant déjà cette catastrophe, conforté par l'appui de la solidarité internationale. Je vous remercie tous infiniment.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Des représentants ont demandé à intervenir dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 45/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à 5 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. ANGGO (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) : Prenant la parole pour exercer son droit de réponse à la suite de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies a défendu, en faisant écho aux sentiments passionnels de son pays, la politique d'essais nucléaires à Mururoa, ainsi que la politique coloniale en Nouvelle-Calédonie.

Tout d'abord, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait connaître à maintes reprises sa position en ce qui concerne les questions nucléaires, à savoir qu'il s'oppose à

M. Anggo (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

toutes les activités nucléaires et en particulier aux essais nucléaires et à l'immersion de déchets nucléaires. Notre position en ce qui concerne ces activités vaut pour tout pays qui s'y livre, et ce serait une vue erronée que de laisser entendre que notre protestation ne vise que la France. Il est vrai en effet que d'autres puissances affichent également des avis semblables à l'égard des problèmes nucléaires et, partant, favorisent la rivalité.

Toutefois, cela ne restreint en rien la responsabilité morale et internationale qui incombe au Gouvernement français de s'abstenir de continuer à imposer une situation d'insécurité aux peuples de la région du Pacifique sud en raison de la poursuite de ses essais nucléaires. Assurément, si comme il le prétend, ces activités peuvent être entreprises sans danger, il serait sur le plan logistique plus commode de les mener en France métropolitaine, plutôt que dans une région située à des milliers de kilomètres.

Comme le Premier Ministre des îles Salomon l'a déclaré ce matin, les moyens d'existence des peuples des petits pays insulaires sont tributaires des ressources biologiques et c'est avec une grande préoccupation qu'ils envisagent que ces ressources puissent être polluées.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée maintient sa position telle qu'elle a été affirmée dans la déclaration de son Ministre des affaires étrangères le 9 octobre. La politique coloniale de la France a été telle que le droit inaliénable du peuple canaque à l'autodétermination et à l'indépendance semble avoir été fort compromis. Le peuple canaque est devenu minoritaire sur ses propres terres. Cependant, le peuple canaque est majoritaire en tant que groupe ethnique en Nouvelle-Calédonie, ce qui constitue un facteur important dont il faut tenir compte. Par la voie du Front national de libération canaque socialiste, les Canaques ont clairement montré qu'ils étaient déterminés à recouvrer leur souveraineté sur leurs terres et à restaurer leur intégrité et leur identité en tant que peuple.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée aimerait que des réformes électorales interviennent en Nouvelle-Calédonie immédiatement et avant qu'il n'y ait un acte d'autodétermination. En particulier, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie l'opinion selon laquelle seuls ceux dont le père ou la mère sont nés en Nouvelle-Calédonie seraient habilités à participer, avec les Canaques, aux élections et au référendum

M. Anggo (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

envisagés. Il vaut de noter ici que les Canaques admettent, pour ceux qu'ils considèrent comme les victimes de l'histoire, qu'ils participent également à tout effort pouvant déboucher sur l'accession à l'indépendance.

Pour qu'un acte authentique d'autodétermination soit accompli, il importe que la France se comporte comme un courtier honnête en s'efforçant de régler les différends existant entre les principaux groupes d'intérêts en Nouvelle-Calédonie. A cet égard, le résultat final montrera jusqu'à quel point la France a été sincère dans son désir de voir la Nouvelle-Calédonie décolonisée.

M. Anggo (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

La situation en Nouvelle-Calédonie est sans aucun doute complexe, et peut-être que seule la France est en mesure de nous dire pourquoi il en est ainsi.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît que le Gouvernement français a fait quelques tentatives pour modifier le climat politique en Nouvelle-Calédonie. Mais d'un autre côté, la France poursuit une politique qui jette le doute sur ses véritables intentions.

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Au cours du débat général, plusieurs orateurs ont trouvé bon, une fois de plus, de mentionner la prétendue question du Timor oriental en des termes riches en métaphores et en insinuations mais, comme d'habitude, arides quant au fond et au fait. C'est vrai qu'il n'y avait rien de bien nouveau dans ce que ces orateurs avaient à dire à ce sujet, mais, comme je l'ai déjà fait remarquer l'année dernière au cours de mon intervention, les prétentions et les accusations même les plus ridicules, lorsqu'elles sont trop souvent répétées et pas suffisamment réfutées risquent d'être perçues comme "des faits" par un public peu méfiant et même par ceux qui les ont fabriquées au départ.

Il a été répété à satiété, notamment - prenons-en bonne note - par le représentant d'un pays qui n'a pas en la matière une image de marque - que le droit à l'autodétermination n'a pas été octroyé au peuple du Timor oriental. Nous savons bien entendu que les hommes ont du mal à abandonner certains mythes ou fausses idées surtout lorsqu'elles sont conformes à leurs préjugés politiques et idéologiques. Mais nous pensons qu'il est temps qu'ils comprennent que l'autodétermination et la décolonisation ont eu lieu au Timor oriental voilà pratiquement 10 ans; que son peuple a choisi l'indépendance par l'intégration à l'Indonésie, conformément à la résolution 1514 (XV) et aux principes VI, VIII et IX de la résolution 1541 (XV); et que, ce faisant, la majorité écrasante et les authentiques représentants du peuple du Timor oriental ont clairement réfuté les visées de certains éléments minoritaires qui tentaient d'imposer, par les armes, un fait accompli sur le territoire. Par conséquent, l'Indonésie ne peut pas être accusée d'annexion, d'invasion ou d'occupation d'un autre Etat indépendant - faits qui se sont passés ailleurs mais dont ces mêmes orateurs n'ont rien dit - car son rôle au Timor oriental a été de contribuer au processus de décolonisation en garantissant, entre autres, que la volonté démocratiquement exprimée de la majorité du peuple ne serait pas écrasée par l'imposition unilatérale et armée d'une minorité de gens sans pitié, qui se faisaient passer pour des révolutionnaires, alors qu'ils n'étaient que les collaborateurs de la puissance coloniale.

M. Alatas (Indonésie)

Une délégation a déclaré qu'il était impérieux que sa voix s'élève au nom de la justice et des aspirations légitimes du peuple du Timor oriental. Nous aimerions demander : est-il juste ou même démocratique de continuer à ignorer la volonté clairement exprimée de la majorité du peuple du Timor oriental et de continuer, par ailleurs, à encourager les obsessions d'un petit groupe d'aventuriers politiques exilés qui ne représentent personne? Est-il juste de susciter l'espoir insensé qu'il pourrait être possible de renverser la volonté démocratiquement exprimée du peuple et, ce faisant, de maintenir artificiellement en vie un faux problème au détriment des intérêts réels des habitants du Timor oriental?

Nous aimerions assurer l'orateur qui a soulevé la question des aspirations légitimes du peuple du Timor oriental, que ce que ce peuple désire est une reconstruction rapide et un développement de sa province afin de renforcer son indépendance nouvellement acquise, sous la direction de ceux qui, au Timor oriental, se donnent maintenant tant de mal pour assurer le progrès de leur terre natale.

La même délégation a même été jusqu'à affirmer que le FRETILIN devrait être considéré comme le représentant légitime du peuple du Timor oriental. Il en est peut-être ainsi parce que le FRETILIN, par le passé, prétendait être un mouvement de libération nationale. Ceci est fort ironique. De quel genre de mouvement de libération pourrait-il s'agir lorsqu'on sait que le FRETILIN ne s'est même pas opposé à ses maîtres coloniaux portugais, et n'a même jamais lutté contre eux? En fait, l'histoire montre que le FRETILIN a joué un rôle tout à fait opposé; ses dirigeants n'étaient que les collaborateurs favoris du régime colonial; ses éléments armés n'étaient pour la plupart que des soldats de l'ancienne puissance coloniale, la fameuse Tropaz. Ce n'est pas en acceptant des armes de l'ancien maître colonial et en les utilisant ensuite contre ses propres compatriotes, pour imposer le règne de la terreur et des massacres sanglants, que le FRETILIN pourra revendiquer une légitimité quelconque en tant qu'authentique mouvement de libération ou même en tant que représentant d'un peuple contre lequel il lutte. En fait, les représentants du Timor oriental ne sont pas ni ne pourront jamais être ceux-là mêmes qui ont fui la colère du peuple il y a 9 ans et qui maintenant, avec des passeports d'emprunt et sachant que le temps leur est compté, vont de conférence en conférence, pour lancer des slogans quasi révolutionnaires.

M. Alatas (Indonésie)

Non, ce n'est pas en adoptant un nom aux consonances révolutionnaires ou un sigle que l'on devient un révolutionnaire. Nous, Indonésiens, qui avons dû lutter contre des collaborateurs coloniaux et des pseudo-révolutionnaires de tous poils au cours de notre propre lutte de libération nationale, ne pouvons moins que quiconque nous laisser duper sur ce point.

Une autre délégation a posé la question de savoir pourquoi la résistance armée au Timor oriental se poursuit. Je répondrai simplement qu'il n'y a pas de résistance armée, quelle qu'elle soit, au Timor oriental. Les troubles qui persistent dans la province sont perpétrés par des bandes qui s'adonnent au vandalisme et au vol. Et ces gens sont traités conformément à la loi. Il n'y a plus de FRETILIN au Timor oriental. L'amnistie générale a permis à ses anciens partisans de réintégrer la société, et ils participent aujourd'hui au développement de la province.

La même délégation a en outre affirmé qu'au Timor oriental, le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance est sacrifié sur l'autel des intérêts politiques, économiques et stratégiques. Franchement, nous avons du mal à comprendre ces allégations. Essaie-t-on d'insinuer que c'est en raison d'intérêts économiques et stratégiques que la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique appuient l'Indonésie sur la question du Timor oriental? Et qu'en est-il des autres pays non alignés et en développement de l'Afrique et de l'Amérique latine qui ont également donné leur appui à l'Indonésie concernant cette question? Ce ne sont certes pas des intérêts stratégiques qui ont amené ces peuples à adopter leur position. C'est bien plutôt qu'ils ont compris que ce qui s'est passé et continue de se passer dans la province n'a rien à voir avec les fausses allégations que répandent continuellement certains ennemis de l'Indonésie,

Au cours des neuf dernières années, mon gouvernement a clairement démontré, non par des discours mais par des actes, son attachement véritable à l'émancipation économique, politique et sociale du peuple du Timor oriental. Aujourd'hui, ce peuple jouit de toutes les libertés politiques et du progrès économique et social qui sont ses droits extrinsèques en vertu des garanties constitutionnelles accordées à tout citoyen et à toute province de la République d'Indonésie. Nous sommes heureux que de plus en plus d'Etats Membres reconnaissent cette réalité. Nous demandons donc aux autres délégations de laisser de côté leurs préjugés politiques et idéologiques et de considérer les faits au lieu d'encourager la

M. Alatas (Indonésie)

fiction et d'accepter enfin la réalité : le peuple du Timor oriental a déterminé son destin et la décolonisation a déjà eu lieu.

M. de KEMOULARIA (France) : Je m'étonne des termes utilisés ce matin par le Premier Ministre des îles Salomon et par la représentante des îles Samoa pour parler des essais nucléaires français. Seul sans doute l'éloignement, le manque d'expérience sur ce sujet ou le manque d'informations peuvent expliquer l'outrance de leurs propos. Que n'acceptent-ils donc, tout comme le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auquel je ne répondrai pas à nouveau, l'invitation que leur a récemment adressé le Président de la République française à se rendre, avec leurs savants, au Centre d'expérimentation du Pacifique. Ainsi pourraient-ils prendre connaissance directement et de façon objective de ce qui s'y passe. Je ne doute pas que ce serait là le meilleur moyen d'apaiser leurs craintes et nous en avons le souci.

Je ne peux, par ailleurs, que relever les propos tenus par le Premier Ministre des îles Salomon au sujet des territoires français du Pacifique. Je le fais à regret s'agissant d'un pays avec lequel la France se sent en sympathie et souhaite renforcer ses relations. Ma réponse sera brève tant ces allégations sont éloignées de la réalité. Ma délégation ne peut accepter que les îles Salomon ou d'autres s'arrogent de manière abusive le droit de dicter leur conduite au Gouvernement français et aux populations concernées. La France est présente dans cette région du monde conformément aux vœux des habitants de ces territoires. S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, je répète que la France a engagé un processus devant permettre à la population de ce territoire de déterminer librement son avenir. Mon gouvernement entend mener à son terme ce processus qui, comme l'ont montré les récentes élections aux Conseils régionaux du territoire, bénéficie de l'adhésion de tous.

M. VUROBARAV (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes heureux de constater que le représentant de l'Indonésie a modéré quelque peu son ton dans la réponse qu'il a adressée à notre premier ministre. Nous sommes sûrs que notre débat peut être mené de façon calme et sans passion, sans les insultes acrimonieuses et les injures qui ont caractérisé ses observations par le passé. Après tout, nous le respectons en tant que personne, et nous respectons son pays, même si nous n'approuvons pas toute sa politique. Nous comprenons également son sentiment de frustration et nous excusons ses explosions irrationnelles du passé. C'est une tâche ardue et ingrate que de défendre l'indéfendable.

En ce qui nous concerne, nous préférons porter la discussion sur un plan plus élevé et répondre de façon réaliste plutôt que rhétorique en choisissant la vérité plutôt que la fiction et l'analyse plutôt que l'arrogance. Nous avons trop de foi en ce que nous disons et en ce que nous défendons pour agir autrement. Nous avons beaucoup trop de respect pour vous, monsieur, et nous ne voulons pas faire perdre de temps aux autres délégations, nous avons beaucoup trop de respect pour le peuple indonésien et nous plaçons trop d'espoir et de foi dans les peuples du Timor oriental et de la Papouasie occidentale.

Si le représentant de l'Indonésie laisse entendre que nous n'avons pas le droit de faire des observations sur les actes commis par l'Indonésie en Papouasie occidentale, alors je présume qu'il estime également que les pays africains et les autres pays n'ont pas le devoir de parler des agissements du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. S'il laisse entendre que nous devrions ignorer la situation au Timor oriental, je suppose qu'il considère également que ce n'est pas l'affaire des pays du Moyen-Orient et des autres pays de considérer l'annexion de Jérusalem et des hauteurs du Golan comme une question internationale. Si la situation au Timor oriental et en Papouasie occidentale est telle qu'il la décrit, pourquoi tant d'habitants de ces territoires se sont-ils enfuis, craignant pour leur vie? Pourquoi ne peuvent-ils pas retrouver leurs familles? Pourquoi l'Indonésie poursuit-elle ses opérations militaires contre les populations civiles? Pourquoi les organisations humanitaires ne peuvent-elles se déplacer librement? Pourquoi les observateurs indépendants se voient-ils refuser l'autorisation de pénétrer sur le territoire en question?

Nous comprenons pourquoi l'Indonésie a agi ainsi; mais nous ne souscrivons pas à ses actions et nous ne pouvons pas accepter les raisons invoquées. Nous

M. Vurobarav (Vanuatu)

n'appuyons pas l'irrédentisme, et nous ne croyons pas en l'exclusivité raciale ou religieuse pour fonder une nation. Toutefois, nous croyons en un gouvernement qui reçoit l'assentiment des gouvernés.

Nous comprenons également et nous acceptons la décision prise par la plupart des anciennes colonies d'accepter les anciennes frontières coloniales comme leurs frontières nationales. Cela s'explique d'un point de vue pratique et permet de limiter les conflits sans objet. Cependant, on ne saurait confondre l'opposition au séparatisme avec l'appui aux desseins d'hégémonie nourris par une ancienne colonie à l'égard des terres d'une autre colonie. Le représentant de l'Indonésie connaît cette distinction aussi bien que nous.

Nous appelons la Papouasie occidentale par son nom car le nom de "Papouasie" est un nom local et c'est le nom que lui donnent ses habitants. Nous estimons que seuls les habitants de ce pays peuvent changer son nom. Comme nous l'avons indiqué à maintes reprises par le passé, nous n'avons aucune intention malveillante à l'égard de l'Indonésie. Cependant, nous ne pouvons pas nous taire face aux violations systématiques des droits de l'homme qui sont commises à l'encontre de nos congénères mélanésiens et de la population maubère, à qui on n'a jamais demandé s'ils voulaient devenir Indonésiens.

Si les membres de la communauté mondiale n'examinent pas aujourd'hui le sort de ces populations, elles finiront en toute probabilité par cesser d'exister. Dès lors quelles seront les prochaines victimes parmi les voisins de l'Indonésie?

Le Vanuatu ne menace personne et n'a aucune visée sur les territoires d'un Etat quelconque. Si les habitants du Timor oriental ou de la Papouasie occidentale décidaient de devenir Indonésiens, nous nous réjouissons de l'occasion qui leur est offerte de faire un choix, et nous respecterions leurs vœux. Nous demandons à l'Indonésie de permettre aux populations de ces territoires de décider par elles-mêmes, librement et ouvertement, de leur destin et de laisser le monde suivre ce processus. Rien d'autre ne pourra servir la cause de la justice.

Le représentant de l'Indonésie a fait observer que notre premier ministre aurait parlé par ignorance ou animé d'intentions malveillantes, et il a proposé de nous aider à faire notre éducation. Je ne sais si le représentant d'Indonésie parlait en son nom ou au nom de son pays lorsqu'il a exprimé ces sentiments. Cependant, je sais que ceux qui connaissent le père Lini savent qu'il n'est ni

M. Vurobarav (Vanuatu)

ignorant ni animé de mauvaises intentions. Notre premier ministre incarne les qualités de notre peuple et d'autres peuples du Pacifique sud : c'est un être chaleureux, sensible et plein de sollicitude, qui pense aussi bien avec son coeur qu'avec son esprit.

Quant à la question de savoir si l'Indonésie a quelque chose à apprendre au Vanuatu, je ne sais pas à quoi pense notre ami de l'Indonésie; s'agit-il de nous apprendre à déformer la vérité et à donner une fausse représentation de la réalité?

Mme MAUALA (Samoa) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Samoa se réserve le droit de répondre ultérieurement et comme il convient aux observations que vient de faire le représentant de la France en réponse à notre déclaration concernant le programme d'essai nucléaire de la France dans le Pacifique.

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens simplement à dire à mon collègue, le représentant du Vanuatu, que nous n'avons aucun sentiment de frustration et que nous n'essayons pas de défendre l'indéfendable. Ce que nous essayons de défendre c'est le droit inhérent de chaque nation, de chaque Etat, à préserver son intégrité et sa souveraineté nationales. Aucun pays de ce monde, et encore moins l'Indonésie qui a dû consentir de grands sacrifices pour restaurer son intégrité territoriale, et non pas pour accroître son territoire, ne peut examiner avec équanimité ce qui pourrait être considéré - mais nous espérons que ce n'est pas le cas - comme une incitation voilée au séparatisme.

Deuxièmement, comparer la situation qui prévaut à Irian Jaya ou au Timor oriental avec la situation du régime d'apartheid en Afrique du Sud et avec la situation qui règne au Moyen-Orient et à Jérusalem est à la fois ridicule et totalement inacceptable. La position de l'Indonésie sur ces deux questions a été caractérisée par la constance et la fermeté, ce qui n'est pas le cas de celle de tout le monde ici.. Le régime d'apartheid représente le racisme institutionnalisé le plus haïssable, qui a été condamné par les Nations Unies.

M. Alatas (Indonésie)

Au Moyen-Orient, le colonialisme sous sa forme la plus odieuse est au coeur même de la question. Comparer ces deux situations à celle du Timor oriental ou, qui pis est, à l'Irian Jaya, est totalement inacceptable et totalement fallacieux, et je ne m'étendrai pas sur ce point.

Je suis d'accord avec mon collègue quand il dit que nous devrions essayer de discuter calmement en essayant de dégager la fiction de la réalité. C'est ce que nous nous sommes toujours efforcés de faire. Franchement, chaque intervention du représentant du Vanuatu nous surprend toujours parce que nous avons toujours montré de l'amitié et une attitude constructive à l'égard du Vanuatu. Nous nous sommes félicités de son accession à l'indépendance et avons défendu ses causes dans le Pacifique. Pourquoi ses dirigeants continuent-ils alors de montrer tant d'animosité à l'Indonésie, sans même nous laisser expliquer les faits, ce qui s'est réellement passé en Iriany Jaya et au Timor oriental?

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous avons achevé l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je rappelle aux représentants que le Comité préparatoire et l'Assemblée examineront tous deux les problèmes qui risquent de se poser pendant la période de commémoration, qui commence lundi 14 Octobre, si la durée des discours dépasse les 15 minutes recommandées. En conséquence, je prie toutes les délégations de tenir compte le plus possible de cet important élément.

La séance est levée à 19 h 05.